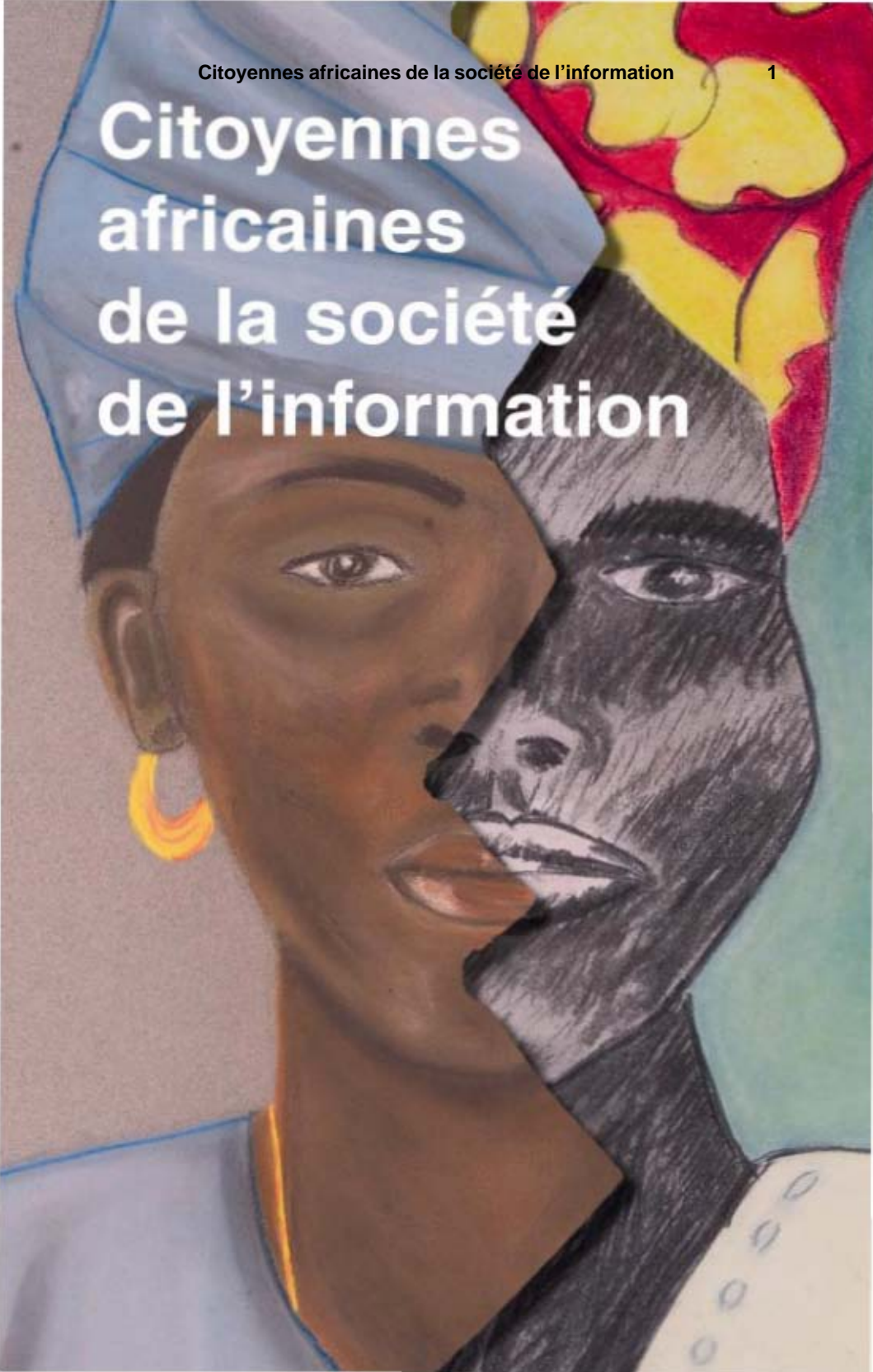


Citoyennes africaines de la société de l'information



«Etudes et Recherches» est une série de monographies, éditée en supplément à la revue trimestrielle :

environnement africain

cahiers d'étude du milieu et
d'aménagement du territoire

Publiée par enda, cette série comporte des communications à des séminaires et sessions de formation, des travaux d'études et de recherches ainsi que d'autres documents. Toute correspondance relative aux publications doit être adressée à :

Enda Tiers-Monde, B.P. 3370, Dakar, Sénégal, Tél: (221) 822.42.29 - 821.60.27. Télécopie : (221) 823.51.57 / 821.26.95. Courrier électronique : editions@enda.sn. internet : <http://www.enda.sn/accueil.html>

Les opinions exprimées dans les publications d'ENDA n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par ces publications ou celles de la rédaction.

Responsable de la publication : Mohamed SOUMARE, Liberty MHLANGA, Raphaël NDIAYE et Mohamed NACIRI

Rédaction : Marie-Hélène Mottin-Sylla, Fatimata Sèye Sylla, Safietou K. Ly

Révision : Ndèye Maïmouna Diop Diagne, Safietou Diop, Arame Diouf, Marie-Odile Faye Dong, Olivier Sagna, Tidiane Seck, Mohamed Soumare, Ramata Molo Thioune

Maquette de couverture : Hervé Monteil

Dessins : Samba Fall (Intérieur), mhms (couverture)

Pao : enda éditions

ISBN 92 9130 048 9

© **enda tiers-monde, dakar, 2004**

ISSN 0850-8526

N.B. : La reproduction d'extraits est autorisée sans formalité pour des utilisations non commerciales (enseignement et formation), à condition qu'Enda soit cité avec exactitude et que les éditeurs reçoivent deux copies des passages reproduits.

Citoyennes africaines de la société de l'information

Manuel de première urgence
à l'intention des décideur(e)s

Réseau genre et TIC

**Etudes et recherches
n° 231, 2004, enda, dakar**

Manuel d'information et de plaidoyer sur la prise en compte du genre dans les politiques de TIC, produit par le Réseau Genre et TIC avec le soutien de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA, Dakar, Sénégal), dans le cadre du projet : «Prendre le genre en compte dans les politiques de TIC : plaidoyer» (2004)

Réseau Genre et TIC, initiative conjointe ENDA-OSIRIS-ART

Coordination : ENDA, B.P. 3370, Dakar, Sénégal

Téléphone : (221) 823 45 42 - Télécopie : (221) 822 26 95

Messagerie : synfev@enda.sn - **Web** : <http://www.famafrique.org/regentic/accueil.html>

Le Réseau genre et TIC est composé de personnes et d'organisations actives pour la promotion de l'égalité de genre dans le secteur des TIC. Il agit en partenariat avec les acteurs des secteurs publics, privés, nationaux et internationaux et de la coopération au développement, pour impulser et faciliter l'appropriation nationale et la participation aux processus de décision dans le secteur des TIC, dans une perspective d'égalité de genre, par l'expertise, le plaidoyer, la promotion et la concertation.

ENDA et le Réseau Genre et TIC remercient Open Society Initiative for West Africa (Dakar) pour son soutien à la publication de ce manuel, dédié aux membres et aux organisations de femmes actives en Afrique francophone pour la promotion des femmes africaines.

Résumé : Ce manuel traite, du point de vue des femmes, des enjeux liés à l'entrée des pays africains dans la société de l'information. Il présente, à l'intention des décideurs et acteurs publics, civils et privés, un plaidoyer sur la prise en compte du genre dans les politiques de TIC pour une société africaine de l'information juste, plurielle et inclusive.

Mots-clé : Afrique, femmes, genre, politiques, TIC, technologies de l'information et de la communication, société civile, Sommet Mondial sur la Société de l'Information, fracture numérique de genre, plaidoyer

Abstract : *Written from women's perspective, this advocacy document presents the major issues faced by African countries related to their entrance in the Information Society. It is a tool for the public, private and civil society stakeholders and decision makers, for integrating gender dimension into ICT policies, to contribute to a fair, plural and inclusive African Information Society.*

Key words : *Africa, women, gender, policies, ICTs, information and communication technologies, World Summit on Information Society, gender digital divide, advocacy*

ISBN 92 9130 048 9

ISSN 0850-8526

@enda tiers monde, dakar, 2004

BP : 3370, Dakar, Sénégal, Tél. : (221) 823-63-91 - 822-98-90

Fax : (221) 823-51-57 / 822-26-95 - Email : editions@enda.sn

Table des matières

Avant-propos	4
Préface	5
Sigles et abréviations	8
Introduction	9
Un «manuel de première urgence»	11
1. La société de l'information est déjà là	11
2. Elles doivent entrer dans le Millénaire	12
3. Sagesse et savoirs, des priorités	14
4. Une société centrée sur les personnes	16
La société numérique	17
1. Les TIC, de la tradition au numérique	17
2. Le numérique : une civilisation nouvelle et universelle	20
3. Une civilisation : des technologies, des valeurs, une société	23
4. L'économie de l'information : acteurs et enjeux	24
5. Droits, lois et politiques de TIC : organiser la concertation	28
Réduire la fracture numérique de genre	31
1. Le genre est une construction sociale	31
2. Quelles relations de genre dans la civilisation numérique ?	36
3. Résorber la fracture numérique de genre	39
4. Des politiques de TIC sensibles au genre	44
Espaces d'alliances et de plaidoyer	45
1. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information	45
2. Les organisations internationales	47
3. Les organisations multilatérales et régionales	51
4. La société civile internationale et régionale	54
5. Les acteurs du secteur privé	57
Des politiques nationales de TIC sensibles au genre	59
1. La réforme du secteur national des télécommunications	59
2. Le processus de formulation des politiques	61
3. Où sont les femmes et la société civile nationale ?	64
4. Principes et priorités	66
5. Stratégies	70
Conclusion	73
Annexes	75
Glossaire	75
Documents et ressources	79
Contacts	83

Avant-propos

L'action en réseau est un processus complexe, exigeant, mais d'une extraordinaire richesse : c'est l'une des nombreuses leçons apprises, au cours de toutes ces années, par Association for Progressive Communication et son Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes. Les réseaux mondiaux, régionaux, nationaux et locaux s'entrelacent pour, souvent, se renforcer mutuellement. C'est ainsi que les femmes et leurs organisations parviennent à tracer leur chemin pour susciter un changement authentique et significatif.

Les actions menées par ENDA, membre de APC en Afrique francophone, en sont une illustration parmi bien d'autres. Au cours des années, elles ont permis de développer une vision cohérente, autour d'une mission clairement exprimée : renforcer le statut des femmes en Afrique francophone. Le fil conducteur s'attache à faire le lien entre les enjeux mondiaux et locaux, cherchant d'abord en quoi ils peuvent induire un changement positif à l'échelon du quotidien.

Le Réseau Genre et TIC est l'un des meilleurs exemples de la façon dont la participation aux actions internationales et régionales en réseau peut se « traduire » en initiatives et activités de promotion des capacités au niveau local ou régional. La présente publication en est le témoignage.

On a trop souvent traité de la question des femmes et des TIC en Afrique sous l'angle de la marginalisation des femmes, de leur faible sensibilisation et de l'usage limité qu'elles font des TIC. Il y a là bien sûr un travail important à faire, et la formation en est un aspect essentiel. Mais si notre objectif est de renforcer le statut des femmes, il nous faut cesser de les considérer comme des bénéficiaires passives des TIC. Notre postulat doit être que les femmes sont tout autant des actrices que des utilisatrices.

APC, son Programme d'Appui aux Réseaux des Femmes, et le Programme Régional Africain APC-Femme-Afrique sont convaincus que les femmes doivent être parties-prenantes dans l'organisation des environnements politiques et réglementaires qui organiseront l'usage qu'elles pourront faire des TIC. Notre programme sur la place des femmes dans les politiques de TIC, engagé depuis trois ans, se réalise ainsi sur le terrain.

Anriette ESTERHUYSEN, *Directrice Exécutive, Association for Progressive Communication*
Karen BANKS, *Coordonnatrice du Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes*
Jenny RADLOFF, *Coordonnatrice de APC-Femmes-Afrique*

Préface

Les femmes africaines représentent plus de la moitié de la population du continent et jouent un rôle moteur dans le développement économique et social de leur pays. Cependant, elles continuent à faire face à une double marginalisation: celle qui découle de leur statut de femmes et celle que subit l'Afrique à l'heure de la mondialisation. Les jeunes filles et femmes africaines ont un accès limité aux infrastructures de base - notamment à l'enseignement - et sont particulièrement affectées par un taux d'analphabétisme très élevé. Les chiffres déjà relativement bas en ce qui concerne l'enseignement primaire, décroissent très vite dès que l'on regarde l'accès à l'enseignement secondaire et universitaire.

Plus globalement, les Africaines sont particulièrement désavantagées par l'élargissement des disparités entre zones urbaines et zones rurales où elles sont majoritairement résidentes. Elles subissent des contraintes socioculturelles discriminatoires qui ne leur permettent pas toujours de jouir pleinement des ressources traditionnelles au même titre que les hommes et encore moins des avancées technologiques qu'offre le XXI^{ème} siècle.

Or, le XXI^{ème} siècle est celui de la connaissance et du savoir, diffusés par les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui permettent de qualifier nos espaces de vie contemporains de Sociétés de l'Information. Des pratiques d'innovation dans l'usage des TIC montrent que ces dernières diversifient les possibilités d'accès à l'éducation à distance et à la formation continue, la création d'emplois, la valorisation des services et produits commercialisés par les femmes, l'accès à distance à des services de santé, la participation effective à la vie politique locale et aux prises de décision, autant de domaines où le rôle et la situation des femmes peuvent être améliorés.

Cependant, dans la plupart des pays africains, la question du genre n'apparaît pas comme une priorité visible dans la formulation des politiques TIC ainsi que dans les cadres réglementaires qui régissent ce secteur. Or, il est indispensable que les politiques des TIC,

comme toutes les autres politiques économiques et sociales, prennent en compte la dimension genre, notamment en mettant en place des mécanismes favorisant la participation équilibrée des femmes et des hommes, dès leur phase de conception et de formulation et garantissant qu'à tous les niveaux, ces politiques prennent la mesure des besoins spécifiques de développement de toutes les composantes de la société :

- Intervention ciblée sur la dimension genre dès la formulation de politiques publiques et intégration d'outils d'analyse dans les politiques nationales des TIC.
- Fourniture et amélioration des infrastructures de base et spécialisées.
- Renforcement des capacités technologiques des populations féminines.
- Développement de produits et services facilement accessibles.
- Création de contenus locaux appropriés aux besoins des femmes.
- Accès aux produits et services des TIC.
- Identification, parmi les priorités des plans d'action TIC, des applications qui ont une forte valeur ajoutée pour les femmes.

A l'instar de tous les autres continents et depuis près d'une dizaine d'années, nombre de pays africains se sont dotés de plans et stratégies pour le déploiement des TIC au niveau national, s'inscrivant pour la plupart dans le cadre de l'Initiative de la Société de l'Information en Afrique (IASI, 1996). L'Initiative IASI fait spécifiquement référence à la dimension du genre en mettant en avant les possibilités offertes par les TIC :

- Amélioration des droits de la femme grâce à l'accès à l'information et à des indicateurs pouvant permettre de repérer les disparités de genre et d'éliminer les stéréotypes ;
- Équité, pour les femmes, des chances d'accéder à l'information, à la technologie et à l'enseignement technique ;
- Utilisation des moyens modernes de communication pour sensibiliser la société à l'égalité entre les sexes.

Les débats africains et internationaux rappellent régulièrement la nécessité de l'égalité de genre pour édifier une société de l'information durable et qui profite à toutes et à tous. Cela a été le cas lors de la première phase du Sommet Mondial de la Société de l'Information. Il nous faut maintenant continuer à concrétiser les discours par de vraies actions. Ceci nécessite d'éduquer et de sensibiliser tous les partenaires et acteurs de la société de l'information qui bénéficieront sans aucun doute de ce manuel que j'ai eu le plaisir de lire et de préfacer.

Je salue donc la présente initiative du Réseau Genre et TIC. Le présent manuel permettra aux organisations qui militent pour un accès équitable aux TIC d'organiser un plaidoyer sur la nécessité d'intégrer la dimension genre dans les politiques TIC dans une perspective de développement, de bâtir une stratégie d'intervention et de plaidoyer avec les autorités politiques et les organisations représentatives de femmes, d'organiser une stratégie de communication publique autour de cette action et de participer à des réseaux militants chargés de promouvoir l'équité entre les femmes et les hommes. Cet outil d'information, de plaidoyer et d'action sera également utile aux décideurs politiques, aux organisations de la société civile, au grand public et aux médias, pour que ces questions d'intérêt majeur soient largement diffusées, débattues et vulgarisées.

Cet outil de plaidoyer permettra sans aucun doute aux femmes africaines de devenir des actrices et citoyennes à part entière de la Société de l'Information. Je suis convaincue qu'il deviendra très vite un outil incontournable.

Karima BOUNEMRA BEN SOLTANE

Directrice, Division des Services d'Information pour le Développement

Commission Economique pour l'Afrique, Nations Unies, Addis-Abeba (Ethiopie)

Sigles et abréviations

AFRINIC : Africa Network Association Center

APC : Association for Progressive Communication

APC-WNSP : Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes de APC

APC-Femmes-Afrique : Programme Régional des Femmes Africaines de APC

ART : Agence de Régulation des Télécommunications (Sénégal)

BAD : Banque Africaine de Développement

CEA : Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International

CRIS : Campagne sur les Droits de la Communication dans la Société de l'Information

ENDA : Environnement et Développement du Tiers Monde

FEMNET : Réseau Africain des Femmes pour la Communication et le Développement

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population

GenderIT : Groupe Stratégique de Travail des ONG sur le Genre

GGI : Groupe de l'IUT sur les Questions de Genre

IASI : Initiative Africaine de la Société de l'Information

ICANN : Internet Corporation for Assigned Names & Numbers

ISOC : Internet Society

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

ONU : Organisation des Nations Unies

OSIRIS : Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

OSIWA : Open Society Initiative for West Africa

PAWOTI : Association panafricaine des femmes professionnelles des télécommunications et des Technologies de l'information

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UAT : Union Africaine des Télécommunications

UIT : Union Internationale des Télécommunications

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICT : Groupe de Travail des Nations Unies sur les TIC

W3C : World Wide Web Consortium

Introduction

Ce manuel traite, dans le contexte des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, des enjeux humains et sociaux liés à l'entrée dans la société de l'information. Il le fait du point de vue de la moitié de leurs populations, les femmes, qui pourraient participer mieux à l'actuelle révolution de l'information.

L'information est à la société de l'information ce que la terre était à la société agraire. Dans celle-ci, les femmes et les hommes n'avaient pas un accès égal à la terre, et la société industrielle a reproduit un schéma identique en ce qui concerne l'accès aux moyens de production. L'expérience enseigne ainsi que c'est dès les premières heures de la société de l'information qu'il faut veiller à négocier et construire l'équité.

Ce guide est destiné aux décideur(e)s :

- à ceux (et celles) qui proposent, débattent et votent les politiques et qui surveillent leur mise en œuvre ;
- aux services administratifs, publics et para-publics chargés, dans une perspective de développement national, de l'organisation de la communication et de l'information, ainsi que de la promotion de l'égalité de genre et de la démocratie ;
- aux dirigeants et responsables des organisations, instances et entreprises, qui mettent en œuvre la société numérique, composée pour moitié de femmes, et doivent remplir envers elles leur mission de responsabilité sociale ;
- aux responsables de la société civile, et notamment des organisations de femmes, dont le mandat est de veiller à la protection des intérêts des personnes et des communautés locales qu'elles représentent ;
- et, bien sûr, aux citoyennes et citoyens, car chacun(e) a le devoir démocratique de participer à la gestion de la chose publique, et constitue l'élément de base du processus de décision.

La **première partie** du manuel explique pourquoi il est urgent que les questions de genre et politiques de TIC soient prises en considération maintenant, tant pour le bien-être des femmes que de celui de

nos pays, celui de notre région, de notre planète et des générations qui nous suivront. **La seconde** évoque les enjeux historiques dans lesquels nos pays, qui entrent dans la civilisation de l'universel numérique, sont maintenant impliqués, et pourquoi les femmes ne peuvent pas s'abstenir d'y prendre part. **La troisième partie** présente les éléments de base de la théorie de genre, trop insuffisamment appropriée dans nos contextes locaux, et explique pourquoi il est indispensable que les politiques de TIC en tiennent compte. **La quatrième partie** offre un aperçu des principaux alliés internationaux que les femmes doivent approcher et convaincre, et sur quelles bases construire à leur endroit un plaidoyer pour l'égalité de genre. **La cinquième partie** examine pourquoi et comment sont instaurées les politiques nationales de TIC, pourquoi les femmes n'y sont pas associées, et selon quels principes et stratégies il serait possible d'engager dès maintenant des actions correctives bien nécessaires.

Le manuel est complété par un **glossaire** et une **liste de ressources documentaires et institutionnelles**. Il s'appuie largement sur les travaux produits, depuis la Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes et à l'occasion du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, dont bien trop, malheureusement, ne sont pas disponibles en français.

Cet outil répond à un besoin urgent parce que l'information et la communication organisent aujourd'hui une économie mondiale, dans laquelle les populations africaines ne doivent pas se contenter d'être des consommatrices. Urgent parce que les télécommunications sont mises en place selon des mécanismes de décision marqués par la vitesse et souvent l'irréversibilité, sans que les impacts de cette révolution et de ses modalités puissent être maîtrisés. Urgent parce que, dans cet espace très marqué par la compétition, les pays dotés de moyens financiers limités devront innover dans des politiques de solidarité. Urgent parce que l'on a beau être aux petites heures de cette nouvelle révolution dans la société humaine, il faut aller vite : une nouvelle distribution des cartes est en cours. Personne n'y sera invité : ne s'assièront à la table des négociations que celles et ceux qui se seront construit une chaise et connaîtront les règles du jeu, techniques et enjeux.

Demain est déjà là.

Un «manuel de première urgence»

Ceci n'est pas un ouvrage de science-fiction : ce manuel répond à un besoin avéré dans notre quotidien. Les pays africains sont maintenant tous entrés dans l'ère de la civilisation numérique, et nombre d'acteurs, y compris les femmes, n'en ayant pas pris conscience, risquent de se retrouver piégés par des situations créées à leur insu. On ne peut construire une civilisation, tâche ample et de longue haleine, en se contentant de recueillir des fruits d'opportunités à court terme. Il faut assurer maintenant que l'héritage dont notre région est fière, à juste titre, ne sombre pas dans la civilisation mondiale.

1. La société de l'information est déjà là

Nous sommes maintenant quotidiennement interpellé(e)s, en tant que décideur(e), entrepreneur(e), commerçant(e) ou simple citoyen(ne) averti(e) et responsable sur des choix et décisions concernant des activités qui nous ont longtemps paru intangibles, marginales ou anodines mais dont il faut prendre conscience qu'elles représentent des sommes prodigieuses, qui concernent simultanément toujours davantage de monde, qui vont vite et semblent irréversibles. Qui semblent aussi impalpables et volatiles que la parole.

« Les femmes peuvent et doivent jouer un rôle significatif dans le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Quand les femmes sont éduquées et en bonne santé, leurs familles, leurs communautés et les nations en bénéficient. Pourtant, des discriminations basées sur le genre corrompent pratiquement tous les aspects de la vie, compromettant les chances des femmes et leur niant le droit d'exercer pleinement leurs droits humains fondamentaux» (FNUAP).

Pourtant... Ces décisions concernent la privatisation de compagnies de télécommunications et les tarifs de consommation ; des films et des publicités qui socialisent et forment nos enfants avant même qu'ils aient l'âge d'entrer à l'école, et sans que nos familles et valeurs se soient prononcées sur leur orientation. La multiplication de télécentres permet à l'extérieur, y compris notre diaspora, d'apporter rapidement sa contribution aux communautés les plus reculées. Nous sommes interpellé(es) sur l'Internet, sur les ordinateurs, sur les téléphones portables, sur les chaînes de télévision cryptées, sur les radios...

Nous sommes entré(e)s dans ce qu'il est convenu d'appeler la société de l'information. Sans nécessairement le savoir et sans, parfois, en cerner tous les contours. Il nous faut prendre des décisions responsables, judicieuses, visionnaires, justes et équitables... Grande responsabilité, que nous soyons maman, papa, député(e), enseignant(e), dirigeant(e) d'entreprise ou d'association.

2. Elles doivent entrer dans le Millénaire

Les disparités de statut et de pouvoir entre les hommes et les femmes ne sont plus à démontrer, ni le fait que l'inégalité soit une **donnée transversale** qui nuise à la poursuite d'un réel développement humain durable pour tous et toutes. Bien que maintenant avérée comme réalité, cette inégalité est difficilement acceptée, reconnue et donc prise en considération. De ce fait les politiques correctives ont du mal à s'articuler.

Comment cela va-t-il se traduire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui constituent l'ossature de la civilisation numérique, de la même façon que l'écriture, l'électricité et l'atome ont été le socle des ères historique, industrielle et nucléaire ?

Les Etats ont officiellement abordé le troisième millénaire en s'accordant, sur huit **Objectifs de Développement des Nations Unies pour le Millénaire**, dont quatre ont un impact direct sur l'accès aux TIC et la formation de citoyennes de la société de l'information:

- réduire l'extrême pauvreté ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ;
- assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement en mettant les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.



3. Sagesse et savoirs, des priorités

«Science sans conscience n'est que ruine de l'âme» disait le philosophe français Rabelais. Nous le vérifions aujourd'hui, en constatant que la vitesse à laquelle l'informatique et les télécommunications modernes font voyager l'information a un impact plus important et irréversible sur les vies de toujours plus de gens. Dans ce contexte, les incohérences, la précipitation, le manque de sagesse qui marque la gestion des affaires internationales, régionales et même nationales sont de plus en plus apparentes, dangereuses et irrévocables.

Les TIC permettent de diffuser l'information et la connaissance, mais elles doivent aussi être porteuses de sagesse. Sagesse en termes de savoirs accumulés dans les espaces géographiques et culturels locaux. Sagesse en termes d'attitude philosophique et d'éthique face au progrès technique. **Le bienfait réel des TIC tient aux contenus qu'elles permettent de véhiculer.** Le sens des TIC tient à leur éthique, celle que doivent respecter leurs animateurs, qui produisent et diffusent des contenus, et leurs promoteurs qui permettent d'y accéder.

C'est dès l'amont que les **règles de l'éthique** doivent être négociées, fixées et contrôlées :

Reconnaître tous les **ayants droit** dans la société et leur permettre l'accès aux TIC ;

- Anticiper sur les **effets à long terme des contenus**, et tirer les leçons de l'évaluation de leurs impacts ;
- Privilégier la **valeur des relations**, la mesure et le respect dans la production et la diffusion de l'information et la communication ;
- **Donner la priorité aux personnes** dans les sociétés, et assurer que toute innovation contribue en à renforcer les équilibres.

Les femmes sont dépositaires de savoir et de sagesse spécifiques liés aux rôles sociaux qui leur ont été confiés depuis des millénaires, qui ont contribué à forger les relations sociales, particulièrement dans la recherche des équilibres et consensus. **Les femmes sont des expertes de la redistribution** pour réduire les inégalités sociales, y compris dans les contextes dominés par les lois du marché. Il serait dommageable et dangereux que la nouvelle société en construction, celle de l'information, du savoir et de la sagesse partagée, soit privée des connaissances, points de vue et valeurs des femmes.



4. Une société centrée sur les personnes

«Nous n'avons pas besoin de «sociétés de l'information»
si l'information circule en sens unique,
mais plutôt de «sociétés de la communication »
APC : «Les politiques de TIC, manuel du débutant»

La société de l'information est d'abord une société, donc une question de personnes humaines. C'est une question **de vie au quotidien** et elle engage celle de nos enfants. C'est une **question de personnes** dont les valeurs et le vécu collectifs sont entrain d'être profondément modifiés par davantage de connaissances et davantage de vitesse.

De l'attention accordée aux familles et aux femmes dépendra le vécu de nos enfants et **la place que l'Afrique occupera sur la planète.**

La société numérique

L'information et la communication ont toujours été à la base des relations sociales. Mais la nouvelle société numérique, basée sur l'utilisation des TIC, constitue une rupture qualitative dans l'organisation des relations humaines. Se construisant à l'échelle planétaire, elle fonde une culture universelle, basée sur des techniques, des valeurs et une organisation qui rompt avec les modèles antérieurs. Elle est aussi concrètement mise en œuvre par des acteurs qui privilégient l'aspect économique de l'information et de la communication. Il est donc important d'organiser une concertation permettant à chacun des acteurs de tirer parti des enjeux communs.

1. Les TIC, de la tradition au numérique

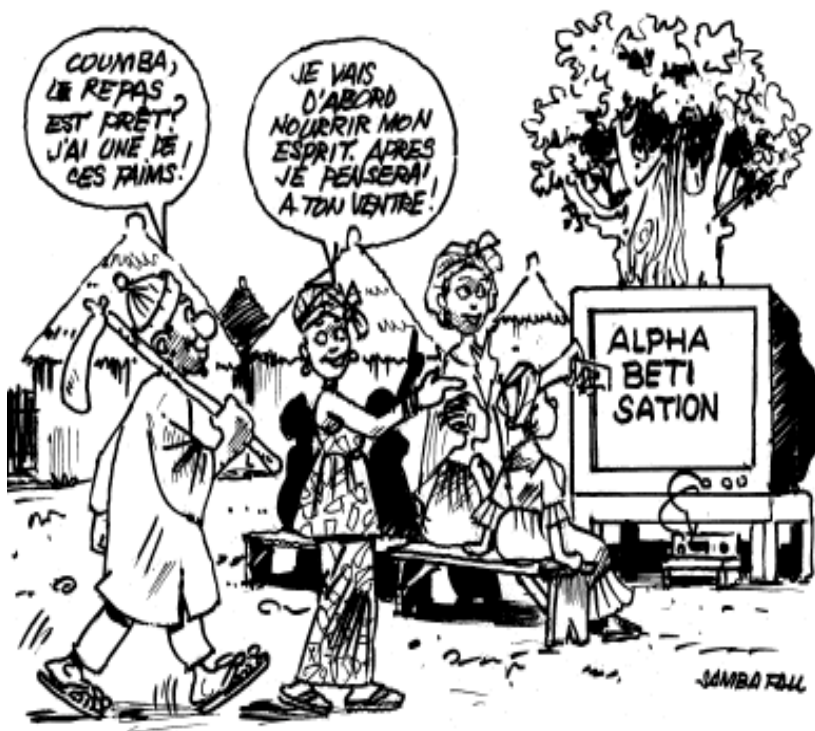
TIC est l'abréviation de technologies de l'information et de la communication. Ce terme décrit une vaste gamme de technologies permettant de produire, modifier et échanger des informations numérisées et qui résultent de la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Elles prennent une importance centrale dans notre nouveau millénaire et reposent principalement sur :

- **L'ordinateur** et ses accessoires qui permettent la production, transformation et l'archivage de l'information ;
- **Les télécommunications** qui permettent le transfert ultra-rapide des informations quelle que soit la distance et le nombre de destinataires et leurs mises en réseaux ;
- **L'audiovisuel** qui associe le son et l'image et donne ainsi à l'information son caractère multimédia.

L'Afrique n'a jamais démenti sa maîtrise des techniques de communication sociale. Du conte à la cérémonie d'initiation, en passant par la musique et le tam-tam, la communication a toujours été au cœur de ses communautés. Celle-ci a pris **différentes formes au cours des âges**, se perfectionnant, se modernisant, et s'adaptant au gré des avancées techniques et technologiques pour se déplacer aujourd'hui à la vitesse de la lumière. La première révolution a été introduite par l'arrivée de **l'écriture**. La communication inter-individuelle se fera ensuite par le biais du papier, puis sera révolutionnée par l'invention de **l'imprimerie**.

Plus tard, **le cinéma et la radio** viendront donner un nouvel élan, aux systèmes de communication. L'ère des transmissions et de la télétransmission allait s'ouvrir, avec l'apparition de **la télévision**. De l'écriture au son, l'humanité passe ainsi à **la transmission simultanée de l'image, du son et de l'écriture**, par le canal de la télévision analogique. Avec ce nouvel essor, la communication poursuivra son aventure, pour **rapprocher les couches sociales et les sociétés humaines** à l'intérieur d'un même espace géographique mais aussi par-delà les frontières. Les ondes permettent désormais de transmettre des messages sans qu'ils passent par une infrastructure matérielle.

L'avènement de **la numérisation**, introduite par **l'ordinateur** a transformé le monde des TIC. Outil doté d'une **capacité de traitement**, dépassant les capacités (mais non l'intelligence) du cerveau humain, il sera au cœur d'une autre révolution qui n'a pas fini de transformer la marche de l'humanité. Il est désormais possible de stocker une masse phénoménale d'informations, des bases de données impressionnantes qui mettent à disposition des textes, des images, du son, et offrent de nombreux avantages nouveaux pour la production, l'usage et la transmission des savoirs.



Il ne suffisait que de mettre tout cela en **réseau** pour aboutir à Internet, plus complexe, plus performant et plus efficace pour transcender les distances dans la communication. Grâce à la toile mondiale, la communication est devenue plus simple, techniquement plus accessible et à moindres coûts. **L'appropriation de cet outil devient indispensable pour tout(e)s : femmes, hommes, jeunes, adultes, personnes âgées**, et particulièrement pour les plus pauvres et les plus marginalisés, pour se frayer un chemin dans la planète mondiale. Tout le monde doit désormais avoir accès à l'information, qui, partout se déplacerait à la même vitesse. Dans l'histoire de l'humanité, deux nouveaux droits sont devenus fondamentaux, le **droit à l'information** et le **droit à la communication**.

Les trois familles de TIC

A - Les technologies de l'information : les équipements informatiques et leurs auxiliaires périphériques et les logiciels ;

B - Les technologies de télécommunication : les systèmes de téléphonie, la diffusion par radio et télévision et les technologies de réseau

C - Internet : Les téléphones portables, les câbles, satellites et autres connexions par bande passante

2. Le numérique : une civilisation nouvelle et universelle

Bien que les niveaux de développement ne soient pas partout les mêmes, l'avènement de la civilisation du numérique ne peut laisser personne indifférent, tant elle symbolise la vitesse effrénée à laquelle va le monde, tout autant qu'elle traduit bien, par son caractère universel, la mondialisation de notre espace planétaire. Dans cette marche du monde, il ne sera fait grâce à personne : il faut suivre, s'adapter ou disparaître. Mieux encore, il faut créer des espaces d'autonomie pour promouvoir une autre forme de mondialisation, d'autre façon de vivre ensemble.

Les femmes, à l'instar des hommes, des jeunes, ne peuvent ni ne doivent être laissées sur le bord de la route. Elles doivent et peuvent accéder au numérique, dont l'utilisation devient incontournable dans l'aventure de la communication.

L'usage du numérique repose sur la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, qui ne sont plus nouvelles, compte tenu du fait qu'elles sont déjà apprivoisées et domestiquées sous bien des cieux.

Qui ne maîtrise pas les technologies de l'information et de la communication est considéré comme «**l'analphabète du XXI^{ème} siècle**», a-t-on l'habitude de dire. Vérité d'autant plus redouta-

ble que le troisième millénaire rend les technologies chaque jour plus sophistiquées, approfondissant du coup l'important fossé entre ceux qui ont pris le train au départ, en ayant compris très tôt les enjeux, et ceux qui s'évertuent à le prendre en marche. Cet écart est désigné par le terme de «**fracture numérique**», et tout laisse à croire qu'elle n'est pas prête de se résorber.



Ceux qui, aujourd'hui encore, restent en marge, courent le plus grand danger de se voir exclure des bienfaits des décisions prises aujourd'hui : s'ils ne participent pas aujourd'hui,

en tant qu'acteurs, à la prise des décisions, ils en subiront les conséquences comme spectateurs passifs. Notre vie quotidienne est régentée par les instruments du numérique. S'appropriier les technologies de l'information et de la communication, entrer dans la société de l'information, en devenir des citoyennes à part entière, devient ainsi un impératif catégorique pour les femmes. **La responsabilité d'agir pour que les femmes soient actrices de la société de l'information repose entre les mains des femmes tout autant qu'entre celles des décideurs des TIC.**

La **civilisation universelle** ou plus précisément «de l'universel» que le président-poète sénégalais, Léopold Sedar Senghor, annonçait et appelait de ses vœux, acquiert du sens avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. **Tout comme le genre, elle est universelle**, en ce sens qu'elle transcende les frontières géographiques, linguistiques, culturelles, pour faire du monde un véritable «village planétaire», comme l'avait bien vu le Canadien Marshall McLuhan.

L'enjeu tient au potentiel enrichissement ou appauvrissement culturel. **La nouvelle civilisation nécessite l'interaction et la participation aux flux mondiaux d'informations** véhiculés par des supports sophistiqués. Il faut être à ce «rendez-vous du donner et du recevoir» comme disait le président Senghor. Ceux qui n'auront rien à échanger seront inéluctablement réduits au statut de consommateur, avec un pouvoir d'achat plus ou moins grand.

D'où l'urgence, **pour les décideurs et pour les femmes**, de mettre en place les mécanismes idoines pour engager les femmes dans la conquête des technologies de l'information et de la communication et donc du numérique.

3. Une civilisation : des technologies, des valeurs, une société

Les technologies de l'information et de la communication, Internet, les ordinateurs, la téléphonie, la télévision et tous les instruments par lesquels se manifestent les nouvelles tendances de la communication, sont dans nos murs. Nous recevons des messages par le téléphone portable, les appels téléphoniques se font à une vitesse inouïe, d'un bout du monde à l'autre, grâce à la fibre optique alors que les autres innovations technologiques ont rendu la télévision plus performante. Dans nos foyers, dans nos bureaux, dans nos voitures, partout, dans la trajectoire du citoyen, c'est une nouvelle civilisation qui se déploie.

Notre rapport au savoir change avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication. **L'accès aux connaissances s'est démocratisé** et individualisé. Les capacités de stockage de ce savoir sont beaucoup plus importantes. On n'a plus forcément besoin d'aller à la bibliothèque pour lire un livre ou accéder à une information : on peut y accéder depuis son domicile ou son lieu de travail par Internet ou via un CD Rom. Pendant ce temps, le téléphone portable encourage la mobilité et réduit la distance, alors que la télévision a fait du monde un village. La place que prend la télévision dans le temps consacré à l'information, le rapport au loisir a modifié les rapports familiaux. La femme, première éducatrice, n'est plus aux avant-postes pour assurer la vigilance sociétale, apporter des garde-fous aux dérives ou encadrer les innovations positives.

L'avènement des nouvelles technologies introduit, par ailleurs, de **nouvelles valeurs** dans le monde. C'est l'ère d'une incontournable culture de la modernité, **de l'anticipation nécessaire**. C'est aussi l'ère **de la quête de réciprocité** dans cette masse phénoménale d'information que l'on ne peut pas accepter de voir circuler en sens unique. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication permet d'asseoir une **information plurielle**. C'est également l'ouverture d'espaces de

plus en plus larges d'**information sans médiateurs**. La collecte et diffusion d'information, de savoir, d'archives, n'est plus l'apanage des journalistes, des professeurs, des bibliothécaires et documentalistes. Mais il peut s'agir d'un cadeau empoisonné, si les consommateurs d'information ne sont pas outillés pour se frayer un chemin dans cette forêt, ou ne produisent pas d'information pertinente pour eux-mêmes.

C'est un banquet mondial bouillonnant qui se met en place, qui voit naître des acteurs, des actrices et qui secrète ses propres valeurs. A ce rendez-vous mondial, il est important, avant de recevoir, de pouvoir analyser et comprendre **mais aussi et surtout donner en produisant du contenu**.

4. L'économie de l'information : acteurs et enjeux

Très concrètement, la société numérique se développe grâce à des **infrastructures**, des **équipements** et des **produits**, des **services** et des **biens économiques et culturels** fournis, au sein d'une économie libérale mondiale fonctionnant sur une logique de profit, de concentration monopolistique et d'exploitation des inégalités. Ce développement comporte des **enjeux importants pour les acteurs que sont le secteur privé, le secteur public, la société civile et les bailleurs de fonds**.

● Le secteur privé

Le secteur privé international, principal fournisseur de biens et services en matière de TIC, joue un rôle majeur dans l'avenir des sociétés africaines, qui les intéresse dans la mesure où elles sont un vivier émergent ou potentiel **de consommateurs à fidéliser ou à conquérir**. Les pays d'Afrique n'étant pas producteurs d'outils de TIC et de peu de produits numériques, en sont largement dépendants. **Le secteur privé national africain** intervient principalement dans la redistribution de biens et

services produits ailleurs, ses capacités étant pénalisées par ses faiblesses techniques, financières et organisationnelles auxquelles s'ajoute le poids de la concurrence.

Le secteur privé justifie son formidable pouvoir économique par l'importance de ses **responsabilités sociales** dans le développement. **L'opérateur des télécommunications** a ainsi un rôle de premier plan. C'est souvent la société d'état qui historiquement assurait les services de poste, de téléphone et de télécommunications, et qui, avec l'évolution des politiques de développement, et depuis les politiques d'ajustement structurel, a

été démembrée et privatisée, avec souvent l'apport de capitaux étrangers. La société chargée des télécommunications, dorénavant guidée par des impératifs strictement économiques, garde néanmoins une grande influence, étant le vivier en ressources humaines orientant et mettant en œuvre les politiques de TIC sur le plan strictement techni-



que. Elle bénéficie trop souvent d'une situation de monopole de fait, sinon de droit, par rapport aux opérateurs nouvellement apparus sur le marché du fait de la libéralisation, et cela au détriment des consommateurs et des zones les moins bien desservies. C'est particulièrement le cas dans le secteur de la téléphonie mobile, de la téléphonie rurale et de la téléphonie sur Internet.

● Le secteur public

Le secteur public désigne l'ensemble des instances représentant **l'autorité et la légitimité des états**, chargé de **promouvoir le bien public et les intérêts des citoyens**, dans une perspective **de développement durable**. La plupart des gouvernements africains, en dépit de leurs moyens financiers certes limités, sont actuellement en train de développer des cadres d'organisation de réglementation et de contrôle du secteur des TIC, des «**e-stratégies**». Ils y sont encouragés par la communauté internationale et régionale, la coopération internationale au développement et le secteur privé.

Les politiques nationales (e-stratégies) sont élaborées selon un processus qui, sous une appellation ou une autre, vise à définir **la vision** de la place des TIC dans le développement national, et **les principes directeurs** sur lesquelles les actions doivent se fonder. Cela permet de tracer les grandes lignes **d'une politique sectorielle**, approuvée par les instances parlementaires des pays. Il est recommandé qu'elle instaure la séparation des fonctions exécutives et législatives, en confiant la mise en œuvre et la gestion des politiques de TIC à une **instance indépendante**, l'organe de régulation. Dans la pratique, nombre de pays sont encore loin d'avoir achevé leur processus d'élaboration de «e-stratégie». La séparation des fonctions dans ce secteur très stratégique est encore loin d'être une réalité, et les conditions d'une réelle démocratie de la civilisation numérique ne sont pas encore en place.

● La société civile

La société civile est l'ensemble des **regroupements de citoyens et de communautés** organisés pour exprimer et défendre leurs propres points de vue et intérêts. Elle n'a été que tardivement associée à ces débats et décisions, et pas encore sur le même pied d'égalité avec les autres acteurs. Malgré sa relative inorganisation et la faiblesse de ses moyens, elle a su cependant prouver – notamment en sachant utiliser stratégiquement à l'appui de sa cause les possibilités offertes par les TIC - qu'elle est **un acteur incontournable**.

Le **mouvement des femmes**, traditionnellement peu représentées dans les sphères économiques et publiques formelles, a été l'un des pionniers de cette évolution. **La société civile, et les femmes, sont des alliés naturels** pour demander leur place démocratiquement juste, au côté des autres acteurs de la société numérique, pour en formuler les règles.

La société civile internationale, tant dans le mouvement des femmes que dans le domaine des TIC, a maintenant produit un **capital de ressources humaines et institutionnelles, de savoir et d'expertise** qui lui permet de dialoguer sur un pied de relative égalité avec les autres acteurs. Elle compense la faiblesse de ses moyens matériels par la richesse de **ses ressources humaines et sa créativité**. Le défi actuel est de **prolonger ces acquis** au niveau national et local de la société civile, ce qui permettra d'enrichir le débat de perspectives et de besoins plus conformes aux réalités locales vécues par les populations que la société civile représente.

● La coopération internationale au développement

« Afin d'être en accord avec la réalité quotidienne des acteurs de terrain, les stratégies de financement menées dans le cadre de la coopération internationale doivent évoluer et passer d'une logique de financement de produits à une logique d'accompagnement d'un processus d'appropriation des outils et de création de contenus. »
Plan d'action de la Conférence de Bamako 2000

Piliers de la coopération multilatérale et bilatérale pour le développement, les bailleurs de fonds ont été à l'origine de nombre de projets visant à introduire les TIC dans les divers secteurs de la société. Ils font également preuve de toujours plus de vigilance pour que les activités d'information et de sensibilisation prennent en compte la dimension genre, notamment dans le domaine des TIC et de la gouvernance.

5. Droits, lois et politiques de TIC : organiser la concertation

● La mouvance généralisée vers la **démocratie et la co-gouvernance** impose, pour assurer la marche vers un réel développement durable, que **l'ensemble des acteurs** participe à la conception, la négociation, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques qui organisent le secteur des TIC, fondement de la société numérique. Les femmes y sont donc légitimement partie prenante, et devraient même en être des **actrices de premier plan** du fait qu'elles sont **majoritairement représentées dans les catégories de population les plus démunies et marginalisées**.

- **Le secteur public**, devrait demeurer l'arbitre au niveau national, tout en mettant en place – y compris en utilisant les TIC - des **mécanismes d'information**, de consultation et de dialogue, et en facilitant la mise en place de mécanismes de renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux privés et civils. Le secteur public devrait assurer que les impératifs purement techniques et économiques prônés par le secteur privé national et international ne prenne pas systématiquement le pas sur les **impératifs sociaux et culturels**.

- **Le secteur privé** devrait investir dans des biens et services de TIC **répondant aux besoins des consommateurs**, dans une perspective de développement durable. Pour cela, il faudrait investir dans la réponse aux besoins immédiats des secteurs les plus marginalisés des populations nationales, y compris des femmes, et dans le secteur informel. Cela implique un grand effort de créativité et d'innovation, une ressource dont les populations de nos pays ne manquent pas.

- **La société civile** devrait **s'engager** plus fermement et systématiquement dans le débat sur les TIC, et pour cela s'organiser pour être reconnue comme partenaire crédible des autres acteurs et **apporter la richesse de sa diversité à la construction de la civilisation numérique africaine**. Les **organisations de femmes**, pour tirer un juste bénéfice de l'arrivée des TIC, ne devront pas se contenter d'en être seulement utilisatrices, mais intervenir de façon réfléchie, active et déterminée, à la façon dont elles sont insérées, organisées et utilisées dans leurs communautés. Il leur revient entre autres, tout en se formant sur la nature des enjeux des TIC, **de former leurs partenaires à la prise en compte du genre dans la société de l'information**.

- Les **bailleurs de fonds** devraient s'organiser pour mener des actions concertées dans le domaine des renforcements des capacités des femmes en matière de TIC et appuyer davantage

les organisations de femmes. Ils devraient inciter les gouvernements à travailler de plus près avec les organisations de la société civile afin que leurs points de vue soient présentés par elles-mêmes dans des instances de prises de décisions, et **que la représentativité des femmes soit garantie et équitable.**

Réduire la fracture numérique de genre

L'entrée dans la civilisation numérique se fait sous le signe des inégalités. L'inégalité de statut les hommes et les femmes, qui en est un des signes majeurs, ne relève pas de la nature. Quelles relations entre les personnes – entre les hommes et les femmes – souhaitons-nous ? Comment construire une plus grande équité de genre, et comment l'organiser politiquement, dans le domaine crucial des TIC ?

1. Le genre est une construction sociale

Les **différences** entre les personnes – genre, race, ethnie, âge, lieu de résidence, niveau de revenu, entre autres - ont historiquement été utilisées pour créer et pérenniser des **inégalités sociales**. A mesure que les civilisations ont progressé dans les sciences, les arts et la philosophie, elles ont progressivement **qualifié ces inégalités d'injustices**, ce qui a permis de construire des sociétés modernes fondées sur la reconnaissance **des droits fondamentaux inaliénables des personnes**, ouvrant la marche mondiale vers la **démocratie**. Celle-ci est encore loin d'être achevée, et le **statut inégal réservé aux genres demeure l'un des motifs de discrimination les plus constants et tenaces**.

Le genre est le fait d'être un homme ou une femme dans la société. **C'est autre chose que le sexe**, une donnée biologique universelle qui organise les espèces – notamment l'espèce humaine - en vue de leur reproduction. Le sexe, c'est, pour les femmes, l'aptitude à porter et allaiter des enfants, et pour les hommes, c'est l'aptitude à féconder les femmes.

Le genre n'est donc pas une donnée biologique mais une construction sociale, qui, de ce fait, **varie d'une société (et d'une époque) à l'autre**. Ainsi les normes de genre font que, selon les sociétés, les femmes ont ou n'ont pas leur place à l'école ou dans la sphère publique, ont ou n'ont pas de capacité juridique ou économique...

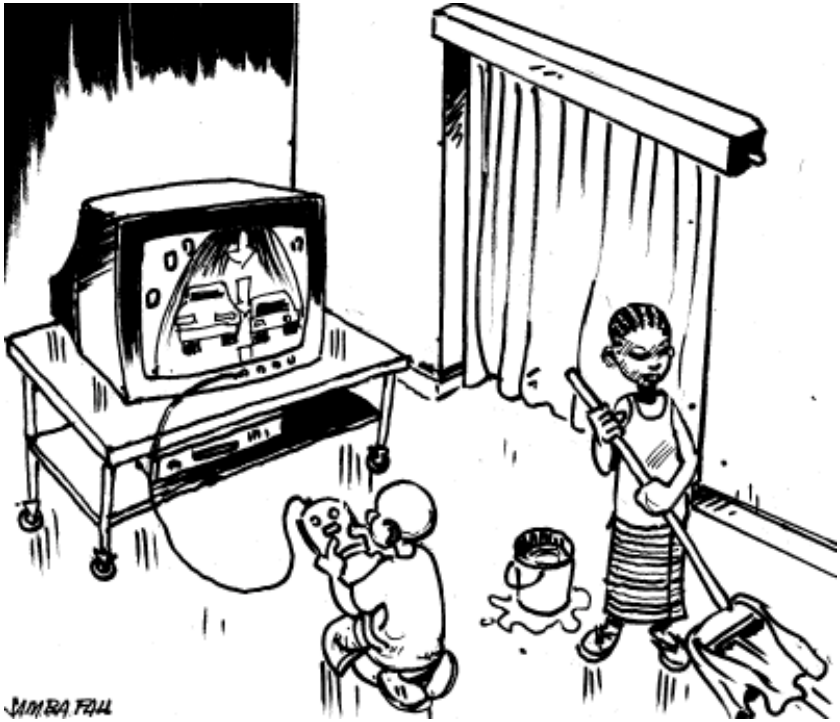
Les sociétés prescrivent des rôles de genre différents aux hommes et aux femmes, et ceux-là se traduisent par **des relations de pouvoir différentes entre eux, selon les sociétés et les époques**. Dans certaines circonstances, la place - que la société qualifie indûment de «naturelle» - des femmes est à la cuisine ou dans l'enseignement primaire, et celle des hommes à l'usine (ou au bureau, aux champs, à la guerre) Si les circonstances changent, les femmes peuvent se retrouver au bureau (ou à la guerre) et les hommes au marché (ou à la cuisine ou dans l'enseignement, etc.).

Les rôles de genre varient selon l'époque, **le lieu et les cultures**, mais depuis l'apparition des civilisations pastorales et agricoles, **les relations de pouvoir favorisent d'habitude les hommes**. Le genre, catégorie construite par les sociétés, à l'instar de la classe, du milieu social, des générations, etc., influe sur les chances d'une personne en termes de vie personnelle, sociale et économique.

Cette construction sociale se fait au travers de **processus de socialisation des genres**, par lesquels les personnes **apprennent** comment s'intégrer à la société en respectant **ses règles et ses normes**.

La socialisation est un processus en chaîne qui débute très tôt, au sein de la famille et se poursuit de façon progressive et continue, au travers de l'éducation, des médias, de la religion et autres canaux socioculturels, pour se reproduire de génération en génération. Autant dire que l'évolution est lente, **et que les**

changements s'accroissent lors de périodes de transitions majeures : l'avènement de la société de l'information en est un. L'apparition de la société numérique va **nécessairement** changer la donne pour les sociétés africaines, notamment les relations hommes-femmes, et il vaut mieux que les uns et les autres s'y préparent, dans leur meilleur intérêt mutuel.



L'analyse théorique des questions de genre a grandement progressé depuis la première conférence des Nations Unies sur la Femme (1975), et l'on commence à en voir la mise en pratique de plus en plus généralisée. Elle est désormais internationalement **reconnue comme une question de droit des personnes, et de justice sociale, ayant un impact majeur sur l'équité et l'efficacité de la distribution des ressources collectives.** C'est-à-dire comme une dimension-clé dans la lutte

contre la pauvreté, pour le développement durable et pour la démocratie. De ce fait, on ne peut pas ne pas tenir compte du genre dans les politiques de développement, si l'on veut parvenir à un réel développement durable.

Il faut donc procéder à une analyse du point de vue du genre des politiques et programmes de développement, en particulier dans le secteur crucial des TIC. Pour cela, il faut d'abord être disposé à **percevoir que les disparités existent, puis les mesurer** pour en évaluer l'ampleur – c'est le rôle des indicateurs sensibles au genre.

«Avant de commencer, mettez vos lunettes !»

Sara Longwe : «Percevoir le genre dans les projets d'évaluation : Lunettes, loupes et outils», Méthodologie d'Evaluation en genre des initiatives de TIC, APC-WNSP

Analyser une question du point de vue du genre consiste à mettre en relief les **causes sociales** sous jacentes à l'inégalité des rapports entre les hommes et les femmes. Cela permet d'en comprendre les racines : les disparités de genre ont-elles leur origine dans des **discriminations de genre**, qui font que – toutes choses étant égales par ailleurs – les femmes n'ont pas les mêmes chances que les hommes ? Ces discriminations sont-elles fondées sur une volonté de **contrôle social**, voire patriarcal, des femmes ? Cette volonté de contrôle se manifeste-t-elle de manière **latente** (non exprimée, selon des normes culturelles tacitement admises) ou **violente**, par la coercition juridique ou physique ? L'analyse permet de **s'attaquer aux causes** des disparités.

Le processus d'analyse pose ensuite des **questions politiques** : qui va **bénéficier**, qui va pâtir de telle ou telle politique ou intervention ? L'intervention va-t-elle **modifier les rôles de genre** en termes de division du travail, de tâches, de chances, etc. ? Où se trouvent les meilleures **chances de changement**, et comment

les utiliser au mieux ? Quel sera l'impact des décisions, à long terme, sur la capacité des femmes à prendre leur vie en charge ? Les décisions permettront-elles de progresser **vers un statut équitable** pour les femmes et les hommes ?

L'analyse de genre, et les rapports entre l'égalité de genre et le développement durable ont ainsi grandement évolué, en quarante ans ; d'abord, on a compris que si nombre de politiques de développement ont échoué, c'est parce que la **contribution des femmes au développement est «invisibilisée»**, et que, de ce fait, **les besoins en développement spécifiques aux femmes** ne sont pas pris en compte. Mais aussi que **les femmes ne sont pas des membres passifs** de la société, qui devraient se contenter de bénéficier de politiques de développement conçues hors de leur participation. Et **que les questions et problèmes auxquels sont confrontées les femmes ne tiennent ni aux femmes, ni aux hommes**, en tant que groupes particuliers et indépendants (voire antagonistes). Ce sont les **rapports qu'ils entretiennent réciproquement, les relations de pouvoirs qui sont socialement déterminés entre les hommes et les femmes, et qu'il faut modifier.**

L'approche genre s'intéresse donc principalement aux **forces** sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent comment les femmes peuvent participer à, bénéficier de et contrôler différemment les ressources et activités d'un projet, d'une initiative ou d'une situation donnée. **L'approche genre est donc principalement centrée sur le changement.**

On a pu comprendre que ce **changement ne pourra pas être marginal au processus de développement.** Le changement pour plus d'égalité de genre est une question **centrale** de développement, qui ne pourra être durable que si les questions de genre sont prises en compte à tous les niveaux et à toutes les étapes de processus de planification du développement. Il est urgent de s'y mettre !

Placer le genre au centre du développement, c'est ...
 "Prendre en compte les préoccupations de genre dans les politiques, programmes, activités administratives et financières et procédures institutionnelles, contribuant ainsi à une transformation profonde des organisations"
 (Définition du PNUD)

"Donner une place centrale à la perspective de genre, c'est le processus d'évaluation des implications pour les hommes et pour les femmes de toute action prévue, y compris en termes de législation, de politique ou de programme, dans tout domaine et à tous les niveaux"
 (Définition ECOSOC)

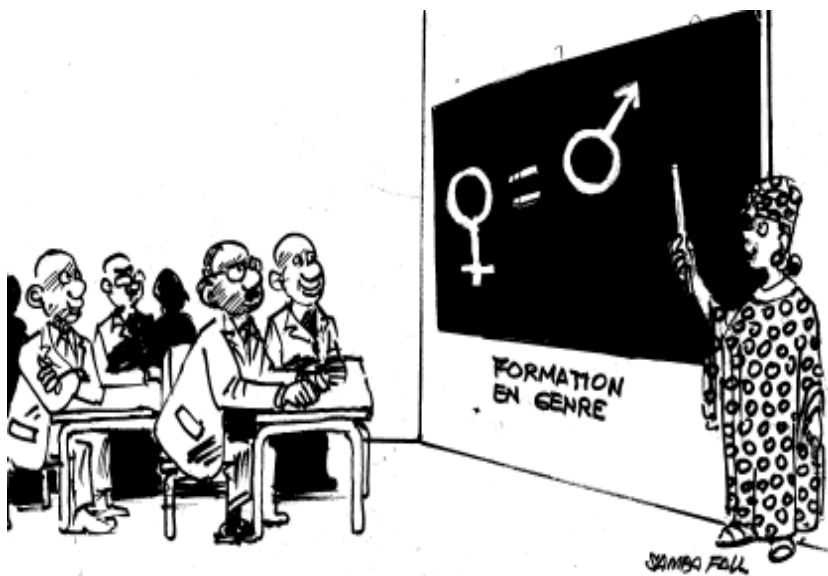
2. Quelles relations de genre dans la civilisation numérique ?

Quelle société numérique souhaitons-nous – nous, c'est-à-dire les hommes et les femmes de nos sociétés africaines –, et allons nous nous mettre en condition de construire ?

Les TIC ont soulevé d'immenses espoirs en Afrique : on a largement fait valoir les possibilités qu'elles offrent pour rattraper les retards de développement accumulés par le continent, et que - sans être bien sûr matériellement en mesure de fournir l'eau, la nourriture, la santé, la paix, le bien-être et le bonheur - **elles y contribuent**, en permettant l'accès pour tous à l'information utile pour le développement, à la démocratisation de la communication, la formation à distance, la télémédecine, l'entrée dans l'économie mondiale...

Les TIC ne sont que des outils, des moyens d'information et de communication. Par elles-mêmes, elles ne peuvent résoudre les problèmes sociaux. **Tout dépend de la façon dont les personnes qui ont inventé, produit, et organisé la diffusion des outils vont procéder pour les installer dans les sociétés.**

Ainsi, les TIC peuvent être une bénédiction pour les femmes africaines, en leur permettant de s'alphabétiser, y compris dans leurs langues nationales et locales. Elles permettent de moins souffrir de la mortalité maternelle et infantile, de trouver d'autres débouchés, plus rémunérateurs, pour leurs activités génératrices de revenus, d'améliorer leur statut social en faisant davantage respecter leurs droits et leur dignité, et en étant moins victimes de violences, d'assumer leurs devoirs en tant que citoyennes de leur pays, de leur continent et du monde.



Mais les TIC pourraient bien aussi, si l'on n'y prend garde, être une **malédiction de plus** pour les femmes africaines. Si seule une petite élite parmi elles est cantonnée à la **consommation de produits culturels venus d'ailleurs**, et dans des langues qu'elle ne maîtrise pas ; à assurer les **tâches d'exécution** dans des entreprises de téléservices délocalisées, dont beaucoup produisent des contenus qui ne répondent en rien

aux besoins des femmes ou aux besoins locaux ; à assister en **spectatrices** à des échanges qui les dépassent, soutenus, pour beaucoup, par des **stéréotypes** qui leur sont nuisibles, et à se contenter de les utiliser **pour chercher une aide extérieure** pour répondre à leurs besoins, il est difficile de comprendre l'utilité de tant d'investissements.

«Au Cameroun, une étude réalisée par Anaïs en 2001 a montré que les femmes (surtout les jeunes filles) utilisent Internet surtout pour rechercher des compagnons en Occident.»

Robertine Tankeu, Réseau de recherche sur les indicateurs de la fracture numérique de genre en Afrique francophone

Les TIC doivent donc être utilisées, par les femmes, et par l'ensemble de la société, par l'intermédiaire de leurs divers représentant(e)s, d'une part pour remédier aux maux actuels - telle que la pauvreté, l'insécurité, l'endettement, les pandémies la mortalité marternelle et infantile, etc. - dont souffrent les sociétés africaines, et d'autre part pour construire aujourd'hui les sociétés de demain. Les TIC doivent être utilisées comme moyen de changement.

Les TIC sont **un outil fondamental** de la société de l'information, mais n'en sont qu'une composante. C'est pourquoi **les TIC ne seront un facteur de changement vers plus d'égalité et de démocratie que si leur utilisation se fait dans un cadre concerté, basé sur le respect des multiples recommandations internationales** auxquelles nos pays ont souscrit, pour assurer un développement durable pour tous, y compris la moitié de la population humaine constituée de femmes.

3. Résorber la fracture numérique de genre

«Les femmes représentent 50 % de la population mais accomplissent 60 % du travail dans le monde. Elles y gagnent 10 % des revenus mondiaux et sont propriétaires de 1 % de la richesse mondiale»
Commission économique africaine (CEA)

Dans le monde entier, les femmes ont moins de chances que les hommes, et ne bénéficient pas à égalité avec eux des bienfaits du développement ou du progrès. Cela dit, toutes les femmes – comme tous les hommes – **ne représentent pas une catégorie homogène**. Les autres facteurs de disparités, notamment la race, le statut socio-économique, l'âge, l'origine, le lieu de résidence, et bien d'autres facteurs sociaux, influent sur les chances d'une personne dans la société. Une femme blanche d'un milieu socioprofessionnel élevé, vivant dans les pays les plus riches, a manifestement davantage de chances de pouvoir satisfaire ses besoins qu'une femme originaire du Sud, vivant en milieu rural, analphabète. De même, les possibilités offertes en Afrique à une femme – ou à un homme - occupant un emploi de haut niveau dans une ville, ne peut se comparer à celles d'une femme (ou à un homme) vivant dans un village reculé.

Toutefois, les deux facteurs de discrimination sociale que sont le genre et la race ont ceux-ci de spécifique qu'ils sont invariables tout au long de la vie d'une personne: une femme le restera tout au long de sa vie. Ce n'est pas la même chose pour les facteurs âges et localisation qui évoluent ou peuvent évoluer au fil du temps pour un même individu, par le vieillissement ou l'exode rural par exemple. Cependant, le statut socio-économique, dans le monde actuel démocratique et libéral, semble être celui qui prime sur les autres, étend à se reproduire d'une génération à l'autre.

Toutes les autres conditions étant égales par ailleurs, et de manière générale, les femmes sont davantage marginalisées que les hommes : en ville, en banlieue ou au village, les femmes ont moins de facilités que les hommes. Elles ont moins de temps, devant assurer une triple charge de travail : la génération des populations futures, la quasi-totalité des tâches domestiques, et leurs obligations sociales et économiques. Et pour ce faire, elles ont moins accès, du fait de stéréotypes socioculturels, aux facteurs de développement : l'éducation et les moyens de production (la terre, le crédit, l'information).

D'autres facteurs, comme le fait de vivre avec un **handicap** contribuent à aggraver la situation particulière de certains groupes de femmes – et d'hommes – et à les marginaliser davantage ; mais être femme africaine handicapée c'est cumuler un triple facteur de marginalisation. Le **lieu de résidence** – le fait d'habiter en centre ville, en banlieue ou en milieu rural – est un facteur de disparité particulièrement important dans le secteur des TIC, du fait que la majorité d'entre elles repose sur un **réseau d'infrastructures** principalement déployé dans le tissu urbain.

Cependant, de manière globale, au côté des autres facteurs de disparité, **le genre constitue l'une des principales constantes de la construction des inégalités sociales, qui pénalise la moitié du monde.** C'est pourquoi toutes les politiques actuelles de développement – à l'instar de celles qui ont produit les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** – font de la réduction des disparités de genre l'une des stratégies principales pour promouvoir le développement humain durable.

«Le développement humain durable est le processus permettant d'accroître et de développer les possibilités et choix offerts aux individus, tout en protégeant les mêmes possibilités et choix pour les générations futures ainsi que pour les systèmes naturels dont la vie dépend.»
 PNUD, in «Making Governance Gender Responsive»
 CAPWIP- UNDP/APGEN

La fracture numérique, les disparités d'accès, d'utilisation, d'appropriation et de contrôle sur les TIC résultant de divers facteurs, dont la pauvreté, l'accès aux ressources, et le faible taux de scolarisation s'analyse aussi comme une **fracture numérique de genre**. Le genre est un facteur différentiel d'accessibilité aux TIC, du fait de la disparité des chances entre les hommes et les femmes en termes d'accès à l'éducation, à la formation et aux compétences, de conditions d'emploi et de travail, de pertinence des contenus et d'accès aux structures et procédures de pouvoir et de décision.



Résorber la fracture numérique de genre, implique donc non seulement d'assurer un accès égal aux TIC, pour les hommes et pour les femmes, mais aussi assurer que les conditions dans

lesquelles les TIC – et donc la société numérique – sont organisées et déployées, assurent que les causes qui créent les disparités de genre soient combattues.

De ce fait, les groupes actifs pour la promotion de l'égalité de genre dans la société de l'information ne se limitent pas à revendiquer un accès égal pour les femmes. Ils travaillent aussi sur d'autres domaines d'importance stratégique qui en sont indissociables.

Les domaines stratégiques pour la promotion de l'égalité de genre dans la société de l'information :

- **Connectivité** : l'accès physique aux infrastructures et à l'équipement, l'accessibilité financière, matérielle et sociale;
- **Capacités** : l'alphabétisation (y compris numérique), la formation aux usages, à la production et à la maîtrise des TIC;
- **Contenus** : des contenus d'information et des espaces de communication répondant aux besoins immédiats et à long terme des femmes, dans des langues et des formats adéquats;
- **Contrôle** : la participation des femmes à la conception, la formulation, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des décisions prises dans le domaine des TIC.

Pour assurer l'égalité de genre dans la société numérique, il faut que les femmes, tout autant que les hommes, puissent avoir **physiquement accès** aux infrastructures et équipement nécessaires : les ordinateurs, les téléphones portables, Internet, etc. Il ne suffit pas que les équipements soient là : il faut qu'ils soient **accessibles à un prix abordable** pour les utilisateurs et utilisatrices, **dans des lieux et à des heures**, et dans des **conditions compatibles avec les rôles sociaux spécifiques des femmes** : dans les marchés, dans les centres de santé, sur les lieux d'éducation, dans les

centres d'activités collectives. Cela s'organise par le biais de **décisions politiques**, qui doivent prendre en compte, dans une stratégie de service universel, les besoins spécifiques des femmes.

Il faut que les femmes puissent avoir **accès à l'alphabétisation**, notamment numérique, à la formation professionnelle et continue, dans des conditions compatibles avec leurs rôles sociaux de genre, pour qu'elles puissent utiliser les TIC pour satisfaire leurs besoins immédiats et stratégiques.

Besoins immédiats et besoins stratégiques

Les femmes, comme les hommes, ont des besoins immédiats, ceux qui répondent à leurs besoins essentiels en terme de survie et de bien-être. Il est possible de répondre à ces besoins, en considérant les femmes uniquement comme des bénéficiaires passives de politiques, mais celles-ci ne feront que reproduire les inégalités de genre.

Non immédiats mais importants à long terme, les besoins stratégiques des femmes sont ceux qui permettront de mettre fin à leur statut social marginalisé : l'éducation, l'accès aux outils du changement, la communication, la solidarité et la participation : c'est le rôle des politiques sensibles au genre que d'y répondre.

Elles doivent notamment être **destinataires et productrices de contenus** qui y répondent de manière pertinente, accessibles dans des langues et des formats (sonores, visuels) qui leur conviennent peut être mieux que l'écrit, dans certains contextes.

Et il faut que les femmes puissent avoir leur mot à dire – **et le disent** – dans la manière dont la civilisation numérique africaine se construit et s'organise, en s'informant de manière à apporter une participation pertinente et efficace aux décisions prises dans ce secteur. Demain se construit aujourd'hui.

4. Des politiques de TIC sensibles au genre

Les politiques se construisent sur des **principes** et sur des **objectifs**, qui débouchent sur une **loi d'orientation** (un code), et des **réglementations** qui en organisent la mise en application, notamment au travers d'**instances** et de **mécanismes**. Veiller à la **formulation des principes et à la détermination des objectifs politiques** – et les utiliser comme outil de négociation – est donc crucial. Les femmes doivent les formuler, les affirmer et les défendre, comme éléments non-négociables garantissant leur pleine participation à la société de l'information.

«Les femmes et les filles doivent explicitement figurer parmi les bénéficiaires de la révolution des TIC - Toutes les initiatives de TIC doivent prendre le genre en compte - Les formations et les contenus doivent promouvoir la sensibilisation aux questions de genre - Femmes et filles ont droit à des espaces virtuels sûrs et sans risque - Des contenus doivent être produits pour et par les femmes - La préservation du patrimoine public et communautaire en savoir doit faire partie des stratégies de réduction de la pauvreté - Les femmes doivent participer aux décisions dans le secteur des TIC - Les sciences et la technologie doivent être ouverte à égalité aux femmes et filles»

APCWNSP Policy Guide for Gender and ICTs

Espaces d'alliances et de plaidoyer

La mise en place de sociétés nationales de l'information se fait dans le contexte d'une concertation mondiale en pleine effervescence. Les femmes africaines doivent s'impliquer dans l'évolution du débat mondial, y gagner des alliés, y faire valoir leurs besoins spécifiques et agir en solidarité avec l'ensemble des acteurs.

1. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information

En décembre 2003, après un processus préparatoire de deux ans, le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), convoqué à Genève par l'Organisation des Nations Unies, a réuni les acteurs de la société numérique : représentants des états-membres, du secteur privé et de la société civile actifs dans le domaine des TIC, pour adopter une Déclaration de principes et un Plan d'action. En novembre 2005, la deuxième phase du Sommet, qui se tiendra à Tunis, permettra d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action et d'adopter des propositions complémentaires, notamment sur la gouvernance de l'Internet et le financement de la solidarité numérique.

(<http://www.itu.int/wsis/index-fr.html>).

«Nous affirmons que le développement des TIC est porteur de multiples opportunités pour les femmes, qui devraient faire partie intégrante de la société de l'information et en être des acteurs clefs. Nous sommes résolus à faire en sorte que la société de l'information favorise l'autonomisation des femmes et leur participation pleine et entière, à égalité avec les hommes, dans toutes les sphères de la société, à tous les processus de prise de décision. Nous devrions favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et, à cette fin, utiliser les TIC comme outil.»

Sommet Mondial sur la Société de l'Information, «Déclaration de principes», Genève, Décembre 2003

● Ces documents officiels ont été préparés avec l'appui de Caucuses rassemblant les divers partenaires sur des thématiques spécifiques, dont le **Caucus de Genre**, créé lors de la Conférence Préparatoire Africaine (Bamako 2002). Le Caucus de Genre rassemble les représentants de tous les acteurs qui ont pour mission de veiller à ce que l'égalité de genre et les droits des femmes soient pris en compte lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information et dans la mise en œuvre de ses résultats.

(<http://www.genderwsis.org>)

Grandes orientations du plan d'action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, (Genève 2003)

Participation de tous les acteurs - Infrastructure de l'information et de la communication - Accès à l'information et au savoir - Renforcement des capacités - Confiance et sécurisation dans l'utilisation des TIC - Création d'un environnement propice - Applications sectorielles : gouvernance, commerce électronique, enseignement, santé, travail, écologie, agriculture, science - Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenu local - Médias - Ethique de la société de l'information - Coopération internationale et régionale

Sommet Mondial sur la Société de l'Information, «Plan d'action», Genève, Décembre 2003

● **La société civile**, organisée en Bureau et Assemblée Générale, et en familles, a très activement participé aux travaux. Elle a produit de nombreux documents d'information, de contribution et d'analyse. **La déclaration finale indépendante** «Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains», qui souligne que les enjeux sociaux et culturels doivent être prépondérants sur les enjeux privés et commerciaux, et le document «Repères essentiels de la Société Civile pour le SMSI» fixent les principes politiques sur lesquels devraient être basées les actions. L'Afrique y est organisée en un **Caucus Africain** (multisectoriel) et un **Caucus de la Société Civile Africaine**.

(<http://www.wsis-cs.org>)

2. Les organisations internationales

La mondialisation, dont les TIC sont l'un des principaux vecteurs, ré-aménage les rapports mondiaux. Les états-membres voient évoluer leur rôle d'arbitre, car ils doivent respecter les décisions qu'ils prennent au plan mondial, au sein des instances internationales et régionales, et qu'ils s'engagent de ce fait à mettre en œuvre au plan national.

Il est donc important, pour les femmes, de savoir **où se prennent les décisions**, en quoi ces **thématiques** concernent l'égalité de genre et les grandes lignes de **plaidoyer** dans cette perspective, ainsi que les termes d'**alliance** avec ces instances pour mener le plaidoyer face aux autres acteurs.

● L'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

(<http://www.itu.org>)

Agence spécialisée des Nations unies, l'UIT coordonne les réseaux et services mondiaux des télécommunications. Sa mission est d'édicter les **règles** qui guident les services internationaux de télécommunications, les caractéristiques **techniques et procédures**, la gestion des spectres de radio, la coordination des normes internatio-

nales, et de produire des informations et des statistiques. C'est la seule agence des Nations Unies qui a pour membre des entreprises privées. Créée avant même l'Organisation des Nations Unies, elle a adopté une politique de genre lors de sa Conférence Mondiale de La Valette (1998). Celle-ci est mise en oeuvre par son **Groupe sur les Questions de Genre (GGI)**, reconnaissant que l'ensemble de la société bénéficiera de l'égalité de participation des femmes et des hommes à la décision politique et à l'accès aux TIC.

(<http://www.itu.int/gender/index-fr.html>)

PAWOTI, Association panafricaine des femmes professionnelles des télécommunications et des technologies de l'information, récemment créée et ouverte aux professionnelles du secteur des TIC, a pour objectifs d'appuyer les programmes de l'UIT en matière de genre et TIC; de créer un réseau africain d'échange, de vulgarisation des TIC auprès des femmes, jeunes et rurales, de promotion de la participation et des responsabilités des femmes dans les organisations nationales, régionales et internationales; de veille sur la dimension genre des TIC.

Contact : eboumbou@gcnet.cm

- **L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)**

(<http://portal.unesco.org/>)

Le mandat de l'UNESCO, complétant celui de l'UIT, est de promouvoir le libre échange des idées et du savoir, et de plaider pour les dimensions éthiques, juridiques et socioculturelles de la société de l'information, en mettant les personnes au centre du processus. L'UNESCO appuie la participation de la société civile dans le processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information et travaille sur la place des femmes dans la **cyberculture**, y compris en termes d'éducation, d'accès **communautaire** et d'égalité de genre.

- **Le Groupe de Travail des Nations Unies sur les TIC (UNICT Task force)**

(<http://www.unicthf.org/>)

Créé en 2001, le Groupe de Travail des Nations Unies sur les TIC vise à coordonner les initiatives entreprises pour résorber la frac-

ture numérique mondiale. C'est un partenariat stratégique de concertation pour une meilleure cohérence des initiatives entreprises par les acteurs mondiaux. Il travaille par commissions sur les thèmes politiques de TIC et **gouvernance, commerce, gouvernance de l'Internet**, promotion des ressources humaines et formation, accès et connectivité.

- **L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**
(<http://www.wipo.org>)

L'OMPI, agence spécialisée des Nations Unies, a pour vocation de promouvoir l'utilisation et la protection des oeuvres de l'esprit, par l'administration de 23 traités internationaux sur la propriété intellectuelle. La protection de la propriété intellectuelle est perçue comme gage de **créativité et d'invention**, qui sont les moteurs de l'économie du savoir. Elle doit, tout en conciliant les intérêts des titulaires de droits et ceux du grand public, être promue au sein d'une économie de marché, nationale et mondiale, par des cadres juridiques et institutionnels adéquats. **Les communautés locales et les femmes** doivent porter une attention vigilante à la promotion et à la protection de leurs propres savoirs endogènes, face à la tendance à **la mise sous brevet**, y compris de savoirs communs et locaux, patrimoine de l'humanité et des communautés mondiales. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la protection de la diversité tant biologique que culturel à laquelle tous et toutes doivent se voir garantir le droit d'accès.

- **L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**
(<http://www.wto.org>)

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays : négociations commerciales, règlement des différends commerciaux, suivi des **politiques commerciales nationales**, assistance technique, formation et coopération. Elle administre le GATT (Accord Mondial sur le Commerce et les Services, son Annexe sur les Télécommunications, ainsi que le Protocole sur les Télécommunications de Base, traitant de la libéralisation des services de télécommunication et de l'exonération des droits de douane sur les produits de la technologie de l'information. L'OMC

soutient le libéralisme économique et la suppression des entraves au commerce international, parfois au détriment des **populations des pays pauvres**. Une fois acceptées, l'application des règles de l'OMC deviennent obligatoires et engagent un processus généralement admis comme irréversible.

- **La Banque Mondiale**

(<http://info.worldbank.org/ict>)

Le rôle de la Banque Mondiale - un groupe d'institutions doté d'importantes ressources techniques et humaines - a évolué du financement du développement à la promotion de politiques de développement (politiques d'ajustement structurel) puis à la réduction de la pauvreté, par l'accélération de la **participation des «pays clients» à l'économie mondiale de l'information**. Elle articule ses programmes autour des **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, principalement dans le domaine des TIC et de la gouvernance, du commerce, de l'assistance technique et de l'appui financier.

- **Le Forum Economique Mondial**

(<http://www.weforum.org>)

Le Forum Economique Mondial est un cadre privé de concertation mondiale des décideurs du monde et promeut la **libre entreprise**. Financé par les contributions des 1000 entreprises mondiales les plus importantes, et travaille en partenariat avec d'autres organisations telles que les syndicats, les médias et les ONG. Les TIC font partie de leur Programme sur la Compétitivité Mondiale. Le Forum publie un Rapport Mondial sur les Technologies de l'Information dans les économies les plus riches du monde. Il a un pouvoir d'influence sur la formulation des **politiques mondiales** des TIC.

- **Les organisations qui gèrent Internet**

Internet est un immense réseau d'échange et d'archivage d'informations. En 2005, 1,2 milliard d'adresses électroniques permettront d'échanger plus de 36 milliards de messages par jour. La façon dont est organisé et géré Internet pose des questions fondamentales et complexes touchant à la **liberté d'expression, la sécu-**

rité de l'information, l'organisation du réseau, et la tarification, qui ont toutes un impact direct sur la démocratisation dans la société numérique. Aucun organisme ne détient le pouvoir ultime de faire la loi sur Internet, mais des instances de régulation et de concertation permettent l'évolution de l'architecture technique du réseau, des moyens et de l'environnement juridique et commercial, autour de quatre axes essentiels : **l'élaboration de normes ; l'élaboration de politiques publiques sur les questions d'éthique, liberté, citoyenneté, propriété intellectuelle ; l'éducation et la formation des professionnels des TIC ; l'adhésion et la participation**. Les femmes africaines, citoyennes de la société de l'information, n'interviennent encore que trop peu dans ces débats.

L'encadrement juridique d'Internet traite essentiellement de la régulation des contenus et des architectures techniques de réseau. Le **W3 Consortium (W3C)** (<http://www.w3.org>) est un espace d'information, de commerce, de communication et de concertations pour la mise au point de technologies permettant l'expansion technique d'Internet (normes, procédures, logiciels et outils). Le **Internet Corporation for Assigned Names & Numbers (ICANN)** (<http://www.icann.org>) règle l'attribution des adresses IP, la gestion des noms de domaine, l'homologation des protocoles, et la gestion des serveurs-racine de l'Internet. **Internet Society (ISOC)** (<http://www.isoc.org>) est une organisation professionnelle internationale traitant de la coordination, la coopération et l'avenir d'Internet, notamment en termes de normes, de formation et d'architecture. **Africa Network Association Center (AFRINIC)** (<http://www.afrinic.org>) est en cours d'organisation pour gérer l'attribution et la gestion des adresses IP pour l'Afrique. La participation des femmes africaines dans ces instances de décision est beaucoup trop limitée.

3. Les organisations multilatérales et régionales

En Afrique, les organisations multilatérales, régionales et sous-régionales interviennent pour promouvoir le développement des TIC conformément à des perspectives davantage centrées sur les défis propres au continent ou à certaines de ses composantes.

- **La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique**
(<http://www.uneca.org>)

La CEA, organe régional de l'ONU en Afrique, encourage l'**intégration régionale** et la coopération internationale pour le développement de l'Afrique, par l'analyse des **politiques et plaidoyer**, la consolidation des partenariats ; **la communication et partage des connaissances et l'assistance technique**. Elle appuie la coopération et l'intégration régionales en partenariat avec les chercheurs et les professionnels du développement. Elle intervient dans le domaine des finances, de la planification et du développement économique, la gouvernance, l'intégration régionale et les questions de genre, la communication. **L'Initiative Africaine pour la Société de l'Information** joue un rôle déterminant dans le développement technique, politique et sectoriel des TIC en Afrique. Elle incite les états africains à adopter et mettre en place des **stratégies nationales d'infrastructure d'information et de communication (NICI)**.

- **Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**
(<http://www.nepad.org>)

Le NEPAD a pour but de développer l'Afrique par la **bonne gouvernance**, la mise en oeuvre de **projets régionaux** et la mise en valeur des **capacités locales**. Son plan d'action intervient sur les secteurs prioritaires de la **bonne gouvernance publique** et de l'économie privée, les **infrastructures** (routes, chemins de fer, transports), l'éducation et la santé, les TIC, l'agriculture et l'environnement, l'énergie, et **l'accès aux marchés des pays développés**. La vision de la place accordée aux femmes dans le NEPAD, et notamment dans son volet TIC doit faire l'objet d'une attention vigilante.

- **La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**
(<http://www.ecowas.int> ; <http://www.cedeao.org>)

Ce marché économique sous-régional, participe à la mise en oeuvre des **politiques et normes régionales**, pour une meilleure **intégra-**

tion du marché des télécommunications dans sa région. Son **Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest** a pour mission de soutenir l'intégration des femmes dans le processus de développement régional intégré, dans l'agriculture, le commerce, l'eau, l'environnement, la santé, l'éducation et le crédit, tous domaines où les TIC peuvent jouer un rôle important.

- **La Banque Africaine de Développement (BAD)**

(http://www.afdb.org/french_version.htm)

La BAD apporte une **assistance technique et financière** à la mise en place, l'extension, l'amélioration et l'intégration des systèmes publics de télécommunication, à l'amélioration de la contribution du secteur des télécommunications à la croissance économique, l'accroissement de la compétitivité du secteur par la privatisation. Sa **politique de genre** s'articule sur l'éducation, l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, la santé, et la gouvernance.

- **L'Union Africaine des Télécommunications (UAT)**

(<http://www.atu-uat.org/UAT>)

L'UAT, institution spécialisée de l'Union Africaine, compétente en matière de télécommunications, est un partenariat entre les **acteurs public et privés** du secteur des TIC pour la formulation de politiques et stratégies visant l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services de l'information et la promotion des initiatives d'intégration des marchés régionaux. Actuellement, l'UAT compte 46 États membres et 10 membres associés (comprenant les opérateurs de télécommunication de réseaux fixes et mobiles, des radiodiffuseurs, des fournisseurs d'accès Internet et des institutions de formation en TIC. Il est difficile de s'attendre, si les **intérêts des femmes** n'y sont pas représentés et défendus, à ce qu'ils soient pris en compte.

- **L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie**

(<http://smsi.francophonie.org>)

Opérateur principal de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie regroupe 50 États et gouvernements ayant le français en partage. Sa mission

est d'appuyer la **consolidation des politiques** des Etats dans les secteurs de la justice, la culture, l'audiovisuel, les langues, l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, les technologies de l'information (Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation) et le développement communautaire.

- **Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)**
(<http://web.idrc.ca>)

Le CRDI aide les pays en développement à trouver, par la recherche scientifique et l'utilisation du savoir, des solutions pratiques et durables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face. Il appuie la production, la diffusion et **l'application des résultats de la recherche** donnant lieu à des politiques et à des technologies susceptibles d'améliorer la vie des populations du Sud. L'Initiative Acacia (Communautés et société de l'information en Afrique) appuie les communautés d'Afrique subsaharienne, notamment les jeunes et les femmes, pour mettre les technologies de l'information (TIC) au service de leur développement social et économique, dans le cadre de l'initiative Africaine de Société de l'information. L'initiative **Connectivité Afrique**, née de l'Initiative DotForce du G8, a pour mission d'accroître l'accès aux TIC en Afrique dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement communautaire.

4. La société civile internationale et régionale

La société civile est progressivement devenue, depuis le Sommet de la Terre (Rio+10, 1992) un acteur incontournable de la société de l'information. C'est l'ensemble des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires de base et professionnelles, les associations de citoyens, de consommateurs et d'usagers, qui ont pour mission de **représenter les intérêts collectifs et particuliers des populations locales, nationales ou mondiale**. Les organisations de la société civile d'une part, et les parlementaires d'autre part, forment **les canaux de communication entre le grand public et les politiques**. Elle y est parvenue en faisant un usage créatif et stratégique des TIC.

● **Association for Progressive Communication (APC)**
(<http://www.apc.org>)

APC est un réseau international d'organisations de la société civile appuyant les groupes et les personnes actives pour la promotion de **la paix, des droits de la personne, du développement** et de l'environnement, en faisant un usage stratégique des TIC et d'Internet. L'association a produit (principalement en anglais et en espagnol) nombre d'outils **de formation, d'information et de plaidoyer** pour permettre à la société civile de traiter des questions de politiques de TIC et faire en sorte que celles-ci soient entendues et prises en compte dans le débat mondial. Différents démembrements de APC interviennent sur des **thématiques** spécifiques, notamment, en Afrique et sur les questions de genre :

Les Observatoires en Ligne sur les Politiques des TIC, notamment en Afrique, **alertent sur les enjeux** des droits de l'Internet du point de vue de la société civile.

(<http://rights.apc.org>)

La Charte des droits de l'Internet énonce les engagements de APC pour la défense du droit à la communication, la liberté d'expression, la diversité des contenus, le contrôle de la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, la gouvernance mondiale, régionale et nationale, et la sensibilisation aux droits et à leur exercice.
(<http://www.famafrique.org/smsi/geniticsn/charte-apc-droits-internet.html>)

Le Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes forme les femmes et les militants de l'égalité de genre sur les politiques de TIC dans une perspective d'égalité de genre, et travaille pour que le genre soit pris en compte dans les politiques de TIC : recherche, méthodologie, action en réseau.

(<http://www.apcwomen.org>)

Le réseau APC-Femmes-Afrique, le programme régional africain du Programme d'appui aux réseaux de femmes de APC inter-

vient avec les organisations de femmes en Afrique pour avoir accès aux TIC et les utiliser pour l'égalité et le développement : facilitation de l'information, appui stratégique régional, formation, recherche et évaluation, plaidoyer, participation aux débats régionaux et mondiaux, publication.

(<http://www.apcafricawomen.org>)

APC et ses réseaux inspirent et participent à des actions mondiales en coalition avec d'autres organisations :

- **Campagne sur les Droits de la Communication dans la Société de l'Information (CRIS)**

(<http://www.crisinfo.org>)

«La société numérique ne peut se réduire à des techniques, marginalisant les questions de droits de la personne, des peuples et de la communication»

Forum Mondial sur les Droits de la Communication

Lancée par la Plate-forme sur les Droits de la Communication, la campagne veille à ce que les droits de la personne soient pris en compte dans l'élaboration des politiques de TIC, en particulier au cours du processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information : **création d'espaces démocratiques** de communication, **protection du savoir et du patrimoine public**, ainsi que des **droits civils et politiques** dans la société de l'information, accès équitable et abordable.

- **GenderIT**

(<http://www.genderit.org>)

Le Groupe de Travail sur les Stratégies de Genre des ONG, une coalition mondiale d'ONG représentant les intérêts des femmes de la société civile dans le processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

● En Afrique

Divers réseaux sous-régionaux de femmes actives dans la société civile pour la promotion de l'égalité de genre dans le secteur des TIC se sont mis en place.

Abantu for Development (<http://www.abantu.org>) intervient en formation, information et conseil sur la mobilisation des ressources pour le développement durable, participatif et centré sur les personnes et l'égalité de genre en Afrique.

Le **Réseau Africain des Femmes pour la Communication et le Développement (FEMNET)** (<http://www.femnet.or.ke>), développe des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) et des recommandations de la Plate-Forme d'Action de Beijing, de formation de formateurs en politiques de genre, et de communication sur les stratégies des femmes africaines pour le développement et l'égalité.

● En Afrique francophone

L'action régionale a été impulsée le **Réseau Genre et TIC**, une initiative conjointe de ENDA (<http://www.enda.sn/>), d'OSIRIS (<http://www.osiris.sn/>) et de l'ART (<http://www.art-telecom-senegal.org/>), à la suite du Programme Communication pour les Femmes mené par ENDA. Le Réseau Genre et TIC axe ses interventions sur le **plaidoyer politique, la production d'outils d'aide à la décision, la concertation, les médias, les logiciels libres et les mécanismes institutionnels**. (<http://www.famafrique.org/regentic>)

5. Les acteurs du secteur privé

Le secteur privé, en produisant les biens et services nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de communication joue un rôle important dans la construction de la société de l'information. La logique de profit qui lui permet d'exister et de s'étendre doit cependant être contrôlée en fonction de sa responsabilité sociale dans le développement. **Les organisations de con-**

sommateurs, d'usagers et de défense des intérêts collectifs doivent donc organiser leurs relations avec les différentes composantes du secteur privé des TIC.

Le secteur privé **n'est pas une catégorie homogène** : il est composé de représentants des grands groupes multi-nationaux ou étrangers, de grandes compagnies nationales dont certaines bénéficient de situations de monopole ou quasi-monopole, d'un nombre souvent limité de fournisseurs d'accès et d'équipements, d'un grand nombre de sociétés de commercialisation, de prestation de services, de formation, et d'une multitude de petits opérateurs, intervenant parfois dans le secteur populaire ou informel.

Les acteurs du secteur public ont parfois mis en place des **mécanismes de concertation avec le secteur privé**, dont les organisations de la société civile pourraient s'inspirer pour accroître leur pouvoir de négociation. Les grandes entreprises privées mettent souvent en place, généralement sous forme de **fondations**, des filiales chargées de développer une politique sociale, qui peuvent permettre d'engager des **partenariats**. Les organisations de la société civile, et les organisations de femmes, cependant, doivent veiller à ne pas servir de tribune pour l'expression des besoins et priorités du secteur privé.

Des politiques nationales de TIC sensibles au genre

Les femmes sont peu présentes en politique, et le secteur des TIC leur est remarquablement hermétique. Il leur faut comprendre pourquoi et comment celui-ci est actuellement en pleine réorganisation, identifier sur quels points elles peuvent intervenir, et proposer, sur la base de principes et de priorités acceptables, des stratégies qui permettront à l'ensemble des acteurs d'y mieux intégrer les perspectives de genre.

1. La réforme du secteur national des télécommunications

Le processus de réforme a consisté à **dégager progressivement l'Etat de sa responsabilité de fournir** les services de télécommunications. Dans les pays les plus riches, il a débuté en 1984, avec l'introduction de la concurrence et de la privatisation des entreprises. A la même époque a été mis en évidence **le lien direct entre l'information et la communication** – c'est-à-dire le potentiel des TIC - **et le développement** ; on a appelé ce lien «**le chaînon manquant**».

Depuis, les TIC ont progressivement pénétré toutes les régions du monde, et notamment, au cours des cinq dernières années du XX^{ème} siècle, l'Afrique francophone. Les TIC ont été présentées comme la chance pour l'Afrique de combler ses retards de développement, mais que pour la réaliser, les pays devaient s'engager dans un processus de réforme du secteur national des télécommunications.

Il s'agissait de séparer les fonctions de service postal, de télécommunication et de radio et télédiffusion, de privatiser les entreprises, de libéraliser les marchés et d'y instaurer le principe de la concurrence. **La communauté internationale et régionale** a joué un important **rôle d'incitation et de coordination** du processus, notamment, en Afrique, par le biais de l'**Initiative Africaine pour la Société de l'Information**, qui plaide pour la mise en œuvre de plans nationaux d'infrastructure de l'information et de la communication (NICI).

Des initiatives, telles l'Initiative Acacia du CRDI, ont été engagées pour encourager l'appropriation des TIC par les communautés africaines de base, en particulier par ses couches sociales marginalisées (dont les femmes, les jeunes et le milieu rural).

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003) qui souhaite organiser le développement des TIC pour construire une société mondiale inclusive répondant aux besoins de l'ensemble de ses acteurs, prône aussi la mise en place de «e-stratégies» nationales, y compris par des mécanismes (encore expérimentaux) de participation des acteurs à la formulation des politiques et stratégies.

«La phase préparatoire du Forum de validation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication du Burkina Faso a ignoré les questions de genre, sauf en dernière minute, quand les femmes ont fait pression pour qu'elles y soient insérées. Le Forum a rassemblé une trentaine d'hommes, secrétaires généraux des ministères, et une seule femme. Celle-ci a souligné que ce n'était pas un hasard, et que l'on doit développer des programmes spécifiques en faveur des femmes qui sont sous représentés dans les instances.»

Sylvestre Ouedraogo, Burkina Faso, Réseau de recherche sur la fracture numérique de genre en Afrique francophone

2. Le processus de formulation des politiques

La réforme du secteur des télécommunications se conduit selon un schéma identique, sous réserve d'adaptations nécessitées par les différents contextes nationaux.

La décision se prend **au plus haut niveau** des services publics, celui des **services techniques** relevant des chefs d'Etat et de gouvernement, qui convoquent des **réunions préparatoires interministérielles** rassemblant les principaux services administratifs, organisations techniques et entreprises privées actives dans le secteur des télécommunications et des finances. **Les services publics en charge des femmes, les organisations de femmes et de la société civile n'en sont généralement pas informées, ni associées aux discussions, et il n'existe le plus souvent pas de procédure de débat ouvert au grand public.**

Ces travaux préliminaires permettent de proposer une **stratégie** sectorielle et débouchent sur la formulation d'un projet de **loi** (ou Code) soumis pour adoption, selon les règles en vigueur dans le pays, à l'Assemblée Nationale. Cette loi instaure les grandes lignes de l'organisation et du contrôle du secteur.

Dans son **préambule**, la loi détaille les **valeurs** sur lesquelles elle s'appuie, et le **type de changement** qu'elle souhaite promouvoir. Il est important que les femmes participent à la **négo-ciation des valeurs et principes**, puissent y apporter une analyse du point de vue du genre, pour pouvoir s'en réclamer afin de négocier leur place dans la construction et bénéficier des avantages de la société nationale de l'information.

Dans les pays africains, la loi portant réforme du secteur des télécommunications tire généralement sa justification de trois nécessités :

- le développement socio-économique national ;
- l'accès et/ou le service universel, et

- la promotion de l'économie nationale au sein de l'économie mondiale.

Le service universel : mise en oeuvre

Les Etats-membres des Nations Unies, ayant ratifié les conventions internationales relatives au statut et à la promotion des femmes et adhéré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, reconnaissent que le développement ne peut faire l'impasse sur l'égalité de genre. Avant la réforme du secteur, il revenait à la société d'état responsable de la fourniture des services de télécommunications, de faire les investissements nécessaires pour assurer le service universel. La réforme optant généralement pour la privatisation de cet opérateur de télécommunication, et le service universel n'étant pas un secteur où l'investissement est rapidement rentable, la responsabilité en est confiée à l'organe parapublic de régulation mis en place par la loi de réforme. Celui-ci en assure le financement selon une procédure fixée par la loi et consistant en général en une taxe prélevée sur les profits des opérateurs, complétés par des prêts, à négocier auprès des investisseurs internationaux. Les femmes, qui composent la majorité des populations démunies, comptent naturellement parmi les bénéficiaires premières du service universel : elles doivent être impliquées dans sa conception, sa mise en oeuvre et son évaluation.

Les **principes** qui justifient pourquoi il est nécessaire d'organiser le cadre juridique de développement du secteur des télécommunications sont autant d'arguments que les femmes peuvent invoquer pour demander à être associées aux décisions prises, car tous ont une **évidente dimension de genre**, étant fondés sur le **respect du droit et de la démocratie** :

- la **transparence** ;
- le besoin de concurrence **saine et loyale** ;
- l'**égalité** de traitement des usagers ;
- le respect de la **vie privée** et des **droits à l'information et à la communication** ;

- le service **universel** ;
- le **respect des accords internationaux** souscrits par les **Etats**.

Le texte de loi détaille ensuite les **modalités** juridiques qui organiseront le secteur. Les femmes, **usagères, consommatrices, travailleuses, entrepreneuses et citoyennes** sont concernées à plusieurs titres par celles-ci. Le texte définit notamment :

- le rôle et les prérogatives de l'état en matière d'orientation générale ;
- les modalités selon lesquelles sera **institué, organisé, géré et contrôlé, indépendamment de l'exécutif**, l'organe de réglementation, de régulation, d'application et de contrôle des activités de télécommunication ;
- les modalités selon lesquelles il sera **licite d'exploiter** les divers services de TIC (fourniture d'accès à Internet, réseaux de radio, téléphonie fixe et mobile...) – par exemple : délivrance de licences d'exploitation, allocation des noms de domaines, gestion du spectre des fréquences radio, ...
- les modalités d'ouverture à la **concurrence** des services (téléphonie mobile, voix sur Internet) : nombre et mode de sélection des concurrents, contraintes d'interconnexion,...
- les mécanismes de **protection des droits des personnes et des usagers** : possibilités de recours en cas de violation des droits ;
- les mécanismes de **participation des acteurs à la gouvernance des TIC : instances de concertation**.

Il faut ensuite attendre la promulgation des **décrets d'application** de la loi pour préciser les modalités selon lesquelles celle-ci sera mise en œuvre.

Télécommunications et médias

La réglementation du secteur de la télédiffusion (l'audiovisuel, la radio, la télévision) est souvent indépendante de celles des télécommunications (le téléphone, les communications, Internet). La première prend en charge les questions de contenu, et la seconde les questions de pratiques économiques. La raison voudrait que ces secteurs soient gérés de concert, voire intégrés en un seul processus.

Des **politiques sectorielles de TIC** sont souvent développées, telles que l'accès aux TIC dans l'éducation, la promotion de la télémédecine, l'informatisation des services administratifs, l'accès aux informations publiques. Il serait souhaitable que la mise en œuvre d'une **politique sectorielle d'appropriation des TIC par les femmes** soit reconnue comme une priorité, notamment au bénéfice des zones marginalisées (péri-urbaines et rurales) et des segments défavorisés de population (femmes vivant avec un handicap, jeunes filles non scolarisées, femmes rurales et vivant en milieu péri-urbain).

3. Où sont les femmes et la société civile nationale ?

Force est de constater qu'actuellement la prise de décision politique concerne **principalement et exclusivement les acteurs politiques, techniques et du secteur formel de l'économie**, considérés comme les experts des TIC. Les femmes, traditionnellement minoritaires dans ces domaines, ont peu de chance de voir leurs points de vue pris en compte, quelle que soit par ailleurs la bonne foi dont les décideurs font preuve. Elles sont principalement représentées dans les organisations de la société civile, or la société civile nationale est encore trop peu organisée pour être reconnue comme acteur crédible.

Les études menées par Association for Progressive Communication sur **l'implication de la société civile dans la mise au point de politiques de TIC en Afrique**, notamment au Bénin, au Cameroun, et au Sénégal, soulignent que :

- la société civile nationale est très peu impliquée dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de TIC, car elle-même est peu organisée en tant qu'acteur national,
- qu'elle n'est pas reconnue comme interlocuteur représentatif par les autorités en charge de la définition des politiques de TIC,
- peu d'entre elles, parmi les divers intérêts qui la mobilise, s'intéressent aux questions de TIC pour le développement,
- celles qui le font sont généralement composées de personnes simultanément impliquées au titre des autres acteurs.

APC Africa ICT Policy Monitor

On peut toutefois faire une première analyse de genre pour identifier pourquoi les politiques de TIC ne tiennent pas suffisamment compte des questions de genre.

● Une étude selon le genre de la composition, de l'organigramme et du profil des **ressources humaines** composant les **actuelles instances de décision politique** dans le secteur des TIC montre que les femmes représentent en moyenne 10 % (et parfois beaucoup moins) des corps décisionnels : hauts fonctionnaires de l'état, parlementaires, experts de haut niveau en TIC, décideurs privés. Ces personnes, toutes expertes qu'elles soient dans le domaine de la gestion politique, de la technique et de l'économie, **n'ont jamais suivi de formation en genre**. Et les cadres institutionnels mis en œuvre – par exemple les cadres budgétaires – n'en tiennent donc pas compte.

● D'autre part une **étude de contenu des textes politiques** fondant l'organisation du secteur montre que la quasi-totalité sont complètement **aveugles aux questions de genre, sous couvert de neutralité**. Or le mouvement des femmes a

maintenant amplement démontré dans nombre de domaines (par exemple dans l'allocation des ressources ainsi que des moyens de savoir et de production), qu'une **prétendue neutralité en termes de genre ne conduit jamais qu'à pénaliser les femmes et les pauvres.**

● Une **étude des mécanismes de concertation** menant à la décision politique, à tous les niveaux, montre de plus que les instances où les questions de genre peuvent faire l'objet d'une attention équitable – c'est-à-dire les assemblées de base comme la famille, les communautés, la société civile – ne sont pas reconnues comme des interlocutrices pertinentes dans ce domaine.

● Enfin, il faut attester que la majorité des décideurs politiques dans le secteur des TIC sont suffisamment ouverts pour reconnaître ces faiblesses, mais que la plupart ne voit pas **comment y remédier concrètement et maintenant**, dans la mesure de leurs moyens et de leurs attributions. Il revient donc aux femmes d'avancer des propositions opérationnelles.

4. Principes et priorités

Il est pourtant possible de présenter des **suggestions** à partir des grands axes de la démarche proposée par le processus de réforme du secteur des télécommunications, et en les **analysant du point de vue de l'égalité de genre.**

Les décideur(e)s impliqué(e)s dans la promotion de l'égalité de genre et du secteur des TIC devraient axer leur engagement sur la reconnaissance des **dimensions de genre des principes fondateurs** de la réforme du secteur des TIC :

- Le droit au développement, à l'information et à la communication.
- La nécessité du service universel
- La participation de tous les acteurs

● C'est sur la base de ces principes que doivent être fixées les **priorités stratégiques** qui permettront d'établir des politiques correctives et anticipantes. Le capital d'expertise accumulé par les femmes qui se sont spécialisées sur les questions de genre et de TIC résume ces priorités stratégiques dans la formule des «4C» : **Connectivité - Capacités - Contenu - Contrôle**.



● Par **connectivité**, on entend non seulement la possibilité d'accès physique et matériel aux TIC (la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements indispensables pour s'informer et communiquer dans la société numérique), mais aussi l'**accessibilité sociale** : les femmes ont des **contraintes** spéci-

ques d'accès, en termes de lieu, de temps, de budget. Actuellement, leur **triple charge de travail** conduit la grande majorité d'entre elles à ne pas pouvoir fréquenter les lieux de connexion aux mêmes heures que ceux n'y sont pas astreints : elles fréquentent davantage des lieux spécifiques à leurs rôles de genre (les marchés, les centres de santé et d'éducation des enfants) et préfèrent en éviter d'autres pour tenir compte des risques associés aux **stéréotypes de genre** (certains lieux, certaines tranches horaires, par exemple).

● Par **capacités**, on entend l'ensemble des moyens qui permettent non seulement **d'utiliser efficacement** les TIC pour répondre à des **besoins immédiats** ainsi qu'à des **besoins stratégiques**, permettant à **long terme** l'amélioration générale du statut des femmes. Cela comprend l'alphabétisation de base, mais aussi l'information sur les TIC et leurs enjeux, l'alphabétisation numérique, l'éducation, notamment en sciences et technologies, la formation continue. Pourtant, il ne suffit pas d'appliquer mieux les modèles actuels de développement des capacités des ressources humaines. Il faut aussi que **les procédures, contenus et ressources de formation** soient réaménagés pour tenir compte des spécificités propres aux femmes en termes d'apprentissage. Alors que dès leur prime enfance les garçons sont supposés être socialisés sous le signe de la prise de responsabilité, de l'affrontement du risque et de l'expérimentation, **les filles sont éduquées sous celui de la soumission et de l'évitement du risque** : dans le domaine des TIC, on résume souvent ces comportements par la formule peu appropriée de «technophobie». Les conséquences s'en font sentir à long terme, et doivent être prises en compte lors de la conception des **contenus et procédures** de formation, formelle, informelle et continue. Les capacités doivent aussi être développées pour permettre aux femmes et aux hommes d'utiliser stratégiquement les TIC pour la promotion du changement social vers plus d'équité.

● Le **contenu** est une priorité stratégique dans la société du savoir. Les femmes doivent pouvoir avoir accès à des **contenus pertinents** pour elles, et pour leurs sociétés non uniquement à ceux produits dans des contextes économiques, culturels et sociaux dont elles ne font pas partie, et **qui les confinent au rôle d'observatrices, de consommatrices, ou d'objet de consommation**. Elles sont les mieux placées pour produire leurs propres contenus, et ainsi valoriser la richesse en savoir de la moitié des populations nationales. De ce fait, les décisions relatives aux **droits de la propriété intellectuelle, à la liberté d'expression, à la censure, à la production de logiciels, à la diversité linguistique et aux facilités de traduction** ne peuvent faire l'économie de la participation des femmes, dans les multiples domaines de la production agricole, de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'énergie, de la culture, du commerce, de la solidarité, etc.

● Le **contrôle** est celui des axes de priorité qui permettra de garantir que les trois autres sont assurés. Les femmes doivent **participer à la prise des décisions** dans le secteur des TIC. Cela signifie plus que de pouvoir y compter autant d'hommes que de femmes. Cela implique aussi que **les organisations, et instances qui représentent les intérêts des femmes soient institutionnellement et de droit impliquées dans les débats**. C'est ce qui permettra que les préoccupations des femmes en matière de **respect des droits des personnes, de sécurité, de droit d'information, de la communication, de la consommation, du travail**, soient réellement sensibles au genre.

Bien que chaque acteur puisse classer ces quatre priorités dans un ordre d'urgence spécifique à ses préoccupations, chacune est au fond indissociable des autres. Le Réseau Genre et TIC, qui a pour mission de promouvoir l'égalité de genre dans la société africaine et nationale de l'information par le renforcement des partenariats et la concertation, met davantage l'accent

sur la quatrième, plus significative sur le long terme, et propose des stratégies pour y parvenir.

5. Stratégies

- Le premier défi est de mettre en place les **conditions du dialogue**, en instaurant institutionnellement dans les e-stratégies nationales un **mécanisme de concertation** reconnaissant la capacité de tous les acteurs, publics, privés et civils, ayant pour mandat de promouvoir l'égalité de genre dans la société nationale de l'information. Dans le secteur des TIC, ce type de mécanisme a déjà été instauré entre le secteur public et le secteur privé intervenant dans le domaine des TIC.
- Il faut parallèlement que soient renforcées les **capacités des différents acteurs** à apporter une contribution significative et constructive à la concertation. Pour cela, un **plan de formation adapté aux besoins de chacun des acteurs** doit être conçu et mis en œuvre. Ses grandes lignes seront **la formation en genre des décideurs publics et privés** intervenant au plus haut niveau des responsabilités ainsi que **la formation aux enjeux des TIC des organismes représentant les intérêts des femmes**.
- Il faut ensuite mettre en place un **système de repérage**, d'analyse et d'évaluation de l'avancement de l'égalité de genre dans le secteur des TIC. Cela implique d'identifier, de mesurer et de suivre une série opérationnelle **d'indicateurs et de données** permettant de témoigner des changements. Cette grille d'évaluation ne peut être constituée sans l'apport scientifique, qui existe, des femmes.
- Au-delà, un plan d'action multi-sectoriel pourra être dressé, comportant notamment les volets suivants :
 - Promotion du **plaidoyer**, par le renforcement des **alliances** avec les acteurs et réseaux nationaux et internationaux, y compris sur des bases linguistiques spécifiques ;



- Renforcement des **capacités de la société civile** à agir institutionnellement et de façon concertée au débat sur la construction de la société numérique ;
- Négociation des **alliances pour le plaidoyer international** sur des questions d'intérêt stratégique, par exemple le financement de la solidarité numérique;
- Mise en place de **programmes nationaux d'accès des femmes pauvres au TIC**, basé sur les expertises acquises pour promouvoir l'accès des femmes à la santé, au crédit, à l'alphabétisation et aux ressources génératrices de revenu.

Ceux-ci gagneraient à prévoir des volets spécifiques pour différentes catégories cumulant les désavantages (par exemple les femmes vivant avec un handicap, les femmes rurales) ;

- Mise en place d'un programme spécial de **création de contenu** pour les femmes, notamment en production de logiciels libres répondant aux besoins de genre des femmes, et de stimulation de la participation des femmes à la **science et à la technologie**.
- Mise en place d'une **initiative nationale de surveillance** de l'application nationale des engagements internationaux souscrits par les états et ayant trait à la promotion de l'égalité de genre.

Conclusion

Ce manuel a voulu démontrer pourquoi le genre doit être pris en compte dans les politiques nationales de TIC des pays ouest-africains, et ouvrir quelques pistes pour engager dès à présent ce processus.

Il a d'abord expliqué en quoi il s'agit d'une **question urgente**, qui est loin de ne concerner que les femmes, à l'heure où leurs pays sont **entrés dans la civilisation numérique**. Il a rappelé ce que sont les TIC : des outils, basés sur l'exploitation combinée d'innovations techniques, qui sont le support d'une culture universelle en train de se mettre en place. **Celle-ci va nécessairement modifier profondément les rapports entre les hommes et les femmes**, dans un contexte où il est vain de prétendre rester isolé du monde. Très prosaïquement, cette révolution est portée par des acteurs économiques fonctionnant sur une logique d'exacerbation de la concurrence mondiale, à la recherche de profits à court terme, entre acteurs «actifs» concevant davantage les citoyen(ne)s comme des bénéficiaires passif(ve)s. **Cela n'est pas compatible avec des politiques axées sur le développement humain durable.**

Le manuel a décrit ce qu'est le genre : la construction sociale des relations entre les hommes et les femmes, ce qui n'a pas grand-chose avoir avec le sexe biologique. Ces relations de genre sont depuis fort longtemps basées sur l'inégalité au détriment des femmes, et se traduisent, actuellement en une fracture numérique de genre qui ne va pas en se résorbant, y compris au niveau national.

Les différents acteurs de la société mondiale de l'information, dont les principaux ont été évoqués, sont en train de **re-négocier leurs rôles**. Il est urgent que les femmes et les sociétés civiles nationales apportent leur vision et leur contribution à cette évolution, pour protéger leurs intérêts, y compris en faisant valoir la richesse de leur diversité locale.

Les processus de réforme nationale du secteur des TIC ont été évoqués, pour mettre en évidence que les femmes, ainsi que leurs alliées naturelles que sont les organisations de la société civile, en sont trop absentes. Cette absence s'explique tout autant par leur trop grande inertie que par l'aveuglement au genre des politiques publiques et économiques des TIC. L'analyse de genre des processus et contenus politiques fait pourtant clairement apparaître que ces questions les intéressent au premier chef. Les principes de la société mondiale de l'information – le droit au développement, à l'information et à la communication ; le service universel ; la participation des acteurs – permettent de déterminer que les priorités résident dans la connectivité, les capacités, le contenu et le contrôle, et de définir des stratégies axées notamment sur la concertation, la mise en place de mécanismes institutionnels, la co-formation et la mise en place de programmes nationaux spécifiques.

Quelles sont les chances que ce plaidoyer soit entendu et inspire l'action ? Les atouts ne sont pas inexistantes. D'une part, la forte convergence entre les intérêts nationaux face aux défis mondiaux inspire une solidarité efficace entre les différents acteurs nationaux : on peut l'observer au travers des alliances qui se forment lors des négociations mondiales. Le poids du débat international ne peut plus être ignoré, car les TIC en assurent le relais. Par contre, les pesanteurs locales, et notamment institutionnelles, jouent en défaveur d'une action concertée des acteurs nationaux : il n'est pas facile de remettre en question des schémas séculaires ! Le Réseau Genre et TIC, basé sur le partenariat multisectoriel, est pourtant la preuve que les questions de genre et de TIC peuvent dépasser les antagonismes dans une perspective de bénéfice mutuel.

Le principal argument en faveur de la prise en compte de ce plaidoyer se résume à celui-ci : le risque attaché à l'inertie pèse d'abord sur les femmes d'Afrique, certes, mais il retentira sur l'ensemble de leurs pays et leur région, et donc tout autant sur les hommes.

Annexes

Glossaire

Adresse IP : Numéro identifiant un ordinateur connecté à Internet (voir aussi Nom de domaine)

Analogique : Donnée dont la grandeur ne peut physiquement être représentée que par une infinité continue de valeurs (voix, son, image, couleur, etc.); procédés et appareils basés sur ce type de donnée.

Bande passante : Volume des données informatiques qui peuvent simultanément emprunter un canal de communication (mesuré en bits par seconde)

Base de données : Ensemble structuré de fichiers inter reliés dont les données sont organisées selon certains critères en vue de permettre leur exploitation

Caucus : Commission thématique ou régionale des participants à une assemblée

Contenu : Substance rédactionnelle d'un message qui contient les informations échangées entre utilisateurs, par opposition à sa forme.

Droits fondamentaux : Ensemble de facultés et prérogatives considérées comme appartenant naturellement à tout être humain dont le Droit Public, notamment constitutionnel, s'attache à imposer à l'État le respect et la protection en conformité avec certains textes de portée universelle. Ensemble des garanties qui appartiennent, en face de la puissance publique,

à toute personne quel que soit son sexe, son âge, sa race ou sa religion, et énumérées souvent dans des déclarations (nationale ou universelle)

e-stratégies : Planification du développement dans le secteur des TIC

Ethique : Qui concerne les principes moraux et la conduite

Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) : Entreprise permettant de se connecter à Internet

Fracture numérique : Résultat des disparités socio-économiques qui se traduisent par des différences d'accès, d'utilisation et de contrôle des TIC de certaines couches de population par rapport à d'autres.

Genre : Résultat d'un processus de socialisation différent pour les femmes et pour les hommes, qui se traduit par un inégal accès au pouvoir de décision.

Indicateur sensible au genre : Indicateur quantitatif ou qualitatif reflétant la spécificité d'une valeur selon que l'on est homme ou femme

Informatique : Discipline qui traite de tous les aspects, tant théoriques que pratiques, reliés à la conception, à la programmation, au fonctionnement et à l'utilisation des ordinateurs.

Initiative Africaine pour la Société de l'Information : Programme coordonné par la CEA pour organiser l'entrée des pays africains dans la société de l'information.

Intelligence artificielle : capacité des ordinateurs à traiter l'information.

Interconnexion : Mise en compatibilité de réseaux fonctionnant avec des systèmes différents.

Internet : Réseau mondial de réseaux informatiques.

Logiciel libre : Programme informatique que l'utilisateur peut librement utiliser, étudier, modifier et redistribuer, en ayant accès à son code-source (le code qui a permis de le programmer).

Mondialisation : Processus d'intégration des marchés résultant de la libéralisation des échanges, de l'expansion de la concurrence à l'échelle planétaire et des retombées des technologies de l'information et de la communication.

NICI : Plan national de développement des infrastructures d'information et de communication.

Nom de domaine : Equivalent en lettres (par exemple «enda.sn») de l'adresse IP (un numéro) de l'ordinateur qui héberge un site Internet ou un serveur de messagerie électronique.

Numérique : Donnée qui ne peut avoir qu'un nombre limité et prédéterminé de valeurs représentées par des chiffres ; procédés et appareils basés sur ce type de donnée. Les systèmes informatiques utilisent des données qui ne peuvent être représentées que par deux valeurs, dont chacune ne peut être ex-

primée que par les chiffres 0 et 1. Les données qui ne sont pas numériques à l'origine (et que l'on qualifie d'analogiques), comme le son ou les images, doivent donc être transformées en données numériques pour que l'ordinateur puisse les comprendre et les traiter. Synonyme (impropre) : digital.

Numérisation : Transformation de données analogiques (image, son) en données numériques.

Ordinateur : Outil fonctionnant avec des programmes et qui permet de produire, traiter, stocker, publier et échanger différents types de données (texte, son, image, etc.).

Organe de régulation : Instance parapublique chargée d'organiser, de réglementer, de surveiller et de promouvoir le secteur des télécommunications dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la société.

Privatisation : Processus de transfert aux entreprises du secteur privé de fonctions auparavant assurées par les services publics d'état.

Processus de socialisation des genres : Ensemble des processus d'éducation et de communication qui amènent les femmes et les hommes à se conduire selon des normes admises dans une société.

Propriété intellectuelle : Droit de propriété reconnu au créateur d'une oeuvre de l'esprit

Protocole : Ensemble des spécifications décrivant les conventions et les règles à suivre dans un échange de données.

Protocole Internet (IP) : Protocole d'échange permettant de connecter des réseaux informatiques

Réseau : Système facilitant la mise en relation d'individus, d'associations, d'organismes ou d'entreprises afin qu'ils puissent travailler en liaison les uns avec les autres dans un esprit de coopération.

Responsabilité sociale : Pour une personne ou une entité, fait d'accepter, par conscience sociale ou nécessité morale, de supporter les conséquences que ses activités entraînent pour la collectivité ou encore de s'engager dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux de l'heure.

Rôles de genre : Rôles socialement admis comme norme, attribués aux hommes et aux femmes.

Service universel : Fourniture de services téléphoniques de base (et autres services de télécommunication et d'information) à l'ensemble d'une population, à un coût abordable et dans un périmètre de référence fixé.

Société civile : Ensemble des mouvements et associations à but non lucratif, indépendants de l'État, dont le but est de transformer, par des efforts concertés, les politiques, les normes ou les structures sociales, à l'échelon national ou international.

Stéréotype : Opinion préconçue concernant surtout des personnes ou des groupes sociaux (exemple : stéréotype du « bon professeur », du « chercheur ») qui remplit une fonction d'économie (idées toutes faites) et une fonction d'autojustification du statut individuel (s'attribuer une qualité par contraste avec le stéréotype d'un groupe auquel on attribue le défaut correspondant)

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : L'ensemble des outils et logiciels permettant la production, le transport et la présentation de l'information

Télécentre : Infrastructure d'accès communautaire aux TIC

Télécommunications : L'ensemble des moyens de transmission des données

Téléphonie mobile : Transmission de la parole à partir d'appareils téléphoniques qui communiquent par voie hertzienne et qui peuvent être utilisés en se déplaçant.

Téléphonie sur Internet ; Voix sur Internet : Utilisation du grand réseau public Internet, à la place d'un réseau téléphonique traditionnel, pour établir des communications orales.

Temps réel : Mode de traitement selon lequel les données sont traitées immédiatement après leur acquisition et selon lequel le temps de réponse qui sépare l'entrée des données de l'émission des résultats est réduit au minimum.

Toile mondiale : Système basé sur l'utilisation de l'hypertexte, qui permet la recherche d'information dans Internet, l'accès à cette information et sa visualisation.

Transfert : Déplacement de données d'une mémoire à une autre ou d'une zone de mémoire à une autre, sans modification des données.

Paru à enda tiers-monde

parenté conjointe

plaidoyer au sénégal



série *Etudes et Recherches*, n° 221

92 pages, 2002

«Nord» port compris (EURO) : 16
Tiers-Monde (port : +40%) (FCFA) : 1500

Documents et ressources

Agence Intergouvernementale de la Francophonie-INTIF : Atelier «Femmes et société de l'information», 2003

http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/femmes_smsi.pdf

Association for Progressive Communication : «ICT Policy: A Beginner's Handbook»

<http://www.apc.org/books/>

Association for Progressive Communication : «Charte APC des droits de l'Internet»

<http://www.famafrique.org/smsi/genrticsn/charte-apc-droits-internet.html>

Association for Progressive Communication : Observatoires en Ligne sur les Politiques des TIC

<http://rights.apc.org>

APC-Africa-Women : «Pula, Bulletin d'information sur les femmes et les TIC en Afrique»

<http://www.apcafricawomen.org>

APC-Femmes-Afrique et FEMNET : «Bénéfices nets : les femmes africaines dressent l'inventaire des technologies de l'information et de la communication», 2000

<http://www.enda.sn/synfev/beneficesnets/intro.html>

Association for Progressive Communication – Communication Rights in the Information Society : «Encourager la participation de la société civile dans les politiques de TIC», 2003

http://www.apc.org/books/policy_wsis_FR.pdf

Association for Progressive Communication : "Charte APC des droits de l'Internet"

<http://www.famafrique.org/smsi/genrticsn/charte-apc-droits-internet.html>

Association for Progressive Communication, Commission Economique pour l'Afrique, et Article 19 : «Déclaration de l'Atelier sur les politiques de TIC et la Société Civile en Afrique», 2002

<http://africa.rights.apc.org/workshop.shtml>

Campagne sur les Droits de la Communication dans la Société de l'Information

<http://www.crisinfo.org>

CAPWIP- UNDP/APGEN : «Making Governance Gender Responsive»

<http://onlinewomeninpolitics.org>

Carrefour mondial de l'Internet citoyen

<http://www.globalcn.org/fr>

Caucus de Genre du SMSI : «Creating your own national Gender WSIS Campaign»

<http://www.genderwsis.org/sourcebook>

Communication Rights in the Information Society : «De quelle société de l'information parle-t-on ?»

http://cris.comunica.org/documents/flyer/leaflet_fr.htm

Caucus sur le Genre : «Placer le genre au centre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information» Conférence Préparatoire Régionale Africaine du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, Bamako 2002

<http://www.famafrique.org/liens/Bko2002Genre.html>

Economic Commission for Africa : «African Information Society Initiative (AISI) An Action Framework to Build Africa's Information and Communication Infrastructure»

<http://www.uneca.org/aisi/aisi.htm#gender>

Economic Commission for Africa : "Policies and Plans on the Information Society: Status and Impact", 2003

<http://www.uneca.org/aisi/nici>

Etta, Florence E. ; Wamahiu, Sheila P. (Ed) : «Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique - Volume 2 : L'expérience des télécentres communautaires, 2004 CODESRIA/CRDI

http://web.idrc.ca/ev_fr.php?ID=56540_201&ID2=DO_TOPIC

Forum Mondial sur les Droits de la Communication

<http://www.communicationrights.org>

Kabeer, Naila : «Gender mainstreaming in poverty eradication and the Millennium Development Goals, A Handbook for Policy-makers and Other Stakeholders», Commonwealth Secretariat/CRDI/ACDI

http://web.idrc.ca/ev.php?ID=28774_201&ID2=DO_TOPIC

Marshall McLuhan Herbert : «Le village planétaire», 1968**Organisation des Nations Unies: « Objectifs de Développement de l'ONU pour le Millénaire»**

<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

Organisation des Nations Unies : Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes

<http://www.un.org/french/womenwatch/conf.htm>

Observatoire des Systèmes d'Information, Réseaux et Inforoutes du Sénégal : BATIK, Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication

<http://www.osiris.sn/>

Primo Natasha : «L'égalité des sexes dans la société de l'information», UNESCO, 2003

http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=12847&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1080982616

Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes de Association for Progressive Communication : «Méthodologie d'évaluation en genre des initiatives de TIC» ; «Les TIC pour le changement social»,

<http://www.apcwomen.org/gem>

Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes de Association for Progressive Communication : «Policy Guide for Gender and ICTs»

http://www.apcwomen.org/summit/policy/wmsp_policyguide.html

ENDA : «Atelier de concertation sur les dimensions de genre dans les politiques de TIC au Sénégal», Rapport et documents, 2002

<http://www.famafrique.org/smsi/genrticsn/actes.html>

Rathgeber, Eva et Adera Edith : «L'inégalité des sexes et la révolution de l'information en Afrique», CRDI

http://web.idrc.ca/ev_fr.php?ID=9409_201 &ID2=DO_TOPIC

Société Civile pour le SMSI : «Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains»

<http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/civil-society-declaration-fr.pdf>

Société Civile pour le SMSI : «Les 7 principes prioritaires de la Société de l'Information», proposés par la société civile.

<http://www.genderit.org/CSW/musthaves.htm>

Société Civile pour le SMSI : «Repères essentiels de la Société Civile pour le SMSI»

http://www.worldsummit2003.de/download_en/CS-Essential-Benchmarks-for-WSIS-14-11-03-final-french.rtf

Sommet Mondial sur la Société de l'Information, «Déclaration de principes», Genève, Décembre 2003

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0004!!MSW-F.doc

Sommet Mondial sur la Société de l'Information : «Plan d'action», Genève, Décembre 2003

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!MSW-F.doc

WSIS Gender Caucus : «Statement to the Closing Plenary of the Summit». Geneva, 2003

http://www.genderwsis.org/fileadmin/resources/Gender_Caucus_Statement_Closing_Plenary_12_December_2003.pdf

Thioune, Ramata Molo (ed) : «Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique : Volume 1 : Potentialités et défis pour le développement communautaire», CODESRIA/CRDI

http://web.idrc.ca/ev_fr.php?ID=32998_201&ID2=DO_TOPIC

UNIFEM : «Progress of the World's Women 2002 : Gender Equality and the Millennium Development Goals»

<http://www.unifem.org/www/resources/progressv2/index.html>

Union Internationale des Télécommunications, Groupe sur les Questions de Genre (GGI)

<http://www.itu.int/gender/about/gender.html>

Union Internationale des Télécommunications: «World Telecommunication Development Report, 2003»

http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/wtdr_02/

World Bank : «Engendering Information & Communication Technologies : Challenges & Opportunities for Gender-Equitable Development»

http://www.worldbank.org/gender/digitaldivide/ict_brochure.pdf

Contacts

Abantu for Development
<http://www.abantu.org>

Africa Network Association Center
<http://www.afrinic.org/>

Agence Intergouvernementale
de la Francophonie
<http://smsi.francophonie.org>

Agence de Régulation
des Télécommunications (Sénégal)
<http://www.art-telecom-senegal.org/>

Association for Progressive Communication
<http://www.apc.org>

Association panafricaine des femmes pro-
fessionnelles des télécommunications et des
Technologies de l'information
Contact : eboubou@gcnet.cm

Banque Africaine de Développement
http://www.afdb.org/french_version.htm

Banque Mondiale
<http://info.worldbank.org/ict>

Campagne sur les Droits
de la Communication dans la Société
de l'Information
<http://www.crisinfo.org>

Caucus de Genre du Sommet Mondial
sur la Société de l'Information
<http://www.genderwsis.org/>

Caucus de la société civile africaine
pour le Sommet Mondial sur la Société
de l'Information
<http://www.wsis-cs.org/africa/>

Centre de Recherches
pour le Développement International
<http://web.idrc.ca>

Commission Economique des Nations
Unies pour l'Afrique
<http://www.uneca.org>

Communauté économique des Etats
de l'Afrique de l'Ouest
<http://www.ecowas.int>

Environnement et développement
du Tiers Monde
<http://www.enda.sn>

Forum Economique Mondial
<http://www.weforum.org>

Forum Mondial sur les Droits
de la Communication
<http://www.communicationrights.org>

GenderIT, Groupe de Travail
sur les Stratégies de Genre des ONG
<http://www.genderit.org>

Groupe de l'UIT sur les Questions
de Genre
<http://www.itu.int/gender/index-fr.html>

Groupe de Travail des Nations Unies
sur les TIC
<http://www.unicthf.org/>

Internet Corporation for Assigned Names &
Numbers
<http://www.icann.org/>

Internet Society
<http://www.isoc.org>

Nouveau Partenariat
pour le Développement de l'Afrique
<http://www.nepad.org>

Observatoire des Systèmes d'Information,
Réseaux et Inforoutes du Sénégal
<http://www.osiris.sn>

Observatoires en Ligne sur les Politiques
des TIC
<http://www.apc.org/francais/rights/africa/>

Open Society Initiative for West Africa
<http://www.osiwa.org/>

Organisation des Nations Unies
<http://www.un.org/>

Organisation des Nations Unies
pour l'Education, la Science et la Culture
<http://portal.unesco.org/>

Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
<http://www.wipo.org>

Organisation Mondiale du Commerce
<http://www.wto.org>

Point de Rencontre de la Société Civile
du Sommet Mondial sur la Société
de l'Information
<http://www.wsis-cs.org>

Programme d'Appui aux Réseaux
de Femmes
<http://www.apcwomen.org>

Réseau Africain des Femmes
pour la Communication et le
Développement
<http://www.femnet.or.ke/>

Réseau APC-Femmes-Afrique
<http://www.apcafricawomen.org>

Réseau Genre et TIC
[http://www.famafrique.org/regentic/
accueil.html](http://www.famafrique.org/regentic/accueil.html)

Sommet Mondial sur la Société
de l'Information
<http://www.itu.int/wsis/index-fr.html>

Union Internationale
des Télécommunications
<http://www.itu.org>

W3 Consortium
<http://www.w3.org/>



enda : à la fois organisation internationale «Environnement et Développement du Tiers-monde» et programme commun à plusieurs organisations, et parmi elles les suivantes :



UNESCO / BREDA
BP : 3311, 12, avenue L.S. Senghor, Dakar, Sénégal
Téléphone : (221) 849.23.23 / 849.23.41
Télécopie : (221) 823.83.93 / 822.36.82



Le Secrétariat d'Etat Autrichien pour la Coopération Internationale, "Europe et Intégration", appuie des ONG autrichiennes et internationales dans leurs projets de technologies appropriées et de santé de base.
Ministère des Affaires étrangères
Minoritenplatz, 2
A-1014 Vienne, (Autriche)
Téléphone : (43.1) 531.150 / 531.15.44.86
Télécopie : (43.1) 535.45.30



Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
Département Fédéral des Affaires Etrangères
Ergstrasse 73
3003 Berne (Suisse)
Téléphone : (41.31) 322.21.11
Télécopie : (41.31) 322.32.37



Ministère des Affaires Etrangères, Direction générale de la Coopération internationale et du Développement.
Service d'information et de liaison avec les organisations non gouvernementales. Ministère de la coopération et du développement.
1 bis avenue de Villars, 75700 Paris (France).
Téléphone : (331) 43.17.81.63
Télécopie : (331) 43.17.89.15



Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères
Ambassade Royale des Pays-Bas
37, rue Kléber - Dakar
Téléphone : (221) 849.03.60



Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération du Grand-Duché du Luxembourg.
Mission de la Coopération du Grand-Duché du Luxembourg à Dakar.
Avenue de la République
BP : 11750, Dakar (Sénégal)
Téléphone : (221) 849.01.49

L'information est à la société de l'information ce que la terre était à la société agraire : les femmes et les hommes n'avaient pas un accès égal à la terre. La société industrielle a reproduit un schéma identique en ce qui concerne l'accès aux moyens de production. L'expérience enseigne ainsi que c'est dès les premières heures de la société de l'information qu'il faut veiller à négocier et construire l'équité.

Ce manuel présente, à l'intention des décideurs et acteurs publics, civils et privés, un plaidoyer sur la prise en compte du genre dans les politiques d'information et de communication, pour une société africaine de l'information juste, plurielle et inclusive.

Les femmes africaines, qui représentent la moitié de la population du continent et jouent un rôle moteur dans le développement économique et social de leur pays, font toujours face à une double marginalisation : celle qui découle de leur statut de femmes et celle que subit l'Afrique à l'heure de la mondialisation. Les politiques des TIC doivent mettre en place des mécanismes favorisant la participation équilibrée des femmes et des hommes, répondant aux besoins spécifiques de développement de toutes les composantes de la société. Le bénéfice en retentira sur les femmes d'Afrique, certes, mais il retentira sur l'ensemble de leurs pays et leur région, ainsi que tout autant sur les hommes.



Réseau Genre et TIC



un partenariat enda - OSIRIS - ART